



COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 2 décembre 2021

ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	6
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	29
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	30
LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	31
AVIS « 7BIS ».....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	36

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 2 décembre 2021 -

Président : Jean-Philippe VINQUANT, Inspecteur général des affaires sociales

Rapporteurs : Christel COLIN, Directrice des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Lucile OLIER, Cheffe de service, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	6
PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL DE RECENSEMENT ..	6
Evolutions du questionnaire individuel de recensement.....	6
Mesurer le handicap dans le recensement de la population : l'apport de l'indicateur GALI.....	9
Echanges.....	11
Avis de la commission.....	21
DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951).....	24
EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	25
Enquête sur la vie affective des jeunes adultes.....	25
Enquête familles et employeurs 2 (Renouvellement).....	27
Enquête étude des relations familiales et intergénérationnelles 2 (Renouvellement).....	27
Enquête sociale européenne (Renouvellement).....	28
CONCLUSION.....	28

Liste des participants

ADAM	Lorraine	PROGEDO
AGBAGNI	Frédérique	Insee Nouvelle-Aquitaine
ALGAVA	Elisabeth	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
AMIEL	Marie-Hélène	Contrôle général économique et financier (Cgefi)
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUBERT	Patrick	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BARLET	Muriel	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BARRET	Emilie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
BEAUCHEMIN	Cris	Institut national des études démographiques (INED)
BELLOC	Brigitte	Société française de statistique (SFdS)
BERGSTROM	Marie	Institut national des études démographiques (INED)
BOUBTANE	Ekrame	Institut national des études démographiques (INED)
BOUTIERE	Fabienne	Electricité de France (EdF)
BREDA-POPA	Ruxandra	Institut national des études démographiques (INED)
BRUNEL	Valentin	Sciences Po
BRUTEL	Chantal	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
BUFFARD	Pauline	Insee Occitanie
BUISSON	Guillemette	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
CHAPPUIS	Marielle	Défenseur des droits
CHAUVIN	Adrienne	Union sociale pour l'habitat
CLEMENT	Martin	Défenseur des droits
COLIN	Christel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
COULMONT	Baptiste	Ecole Normale Supérieure de Cachan
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DE ANDRADE	Noémie	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
DE CAIX	Camille	Insee Auvergne - Rhône-Alpes
DEC	Valérie	Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT)
DELANCE	Pauline	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DESTANDAU	Sophie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
DREYFUSS	Mathias	DILCRAH (Délégation interministérielle à la Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUÉE	Michel	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure
EICHWALD	Audrey	Insee Alsace
FONTAINE	Romeo	Institut national des études démographiques (INED)
GÉNIN	Gaëlle	Insee Nouvelle-Aquitaine
GERARDIN	Mathilde	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
GUEDDAR	Sabrina	Insee Nouvelle-Aquitaine
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)

HÉDON	Claire	Défenseur des droits
HEMMER	Constance	Institut national des études démographiques (INED)
HERAN	François	Collège de France
HERBET	Jean-Baptiste	Ministère de l'Intérieur - Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)
ICHOU	Mathieu	Institut national des études démographiques (INED)
KARKER	Chourouk	Union sociale pour l'habitat
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LALANDE	Elodie	Insee Pays de Loire
LAPINE	Malena	Institut national des études démographiques (INED)
LAVERGNE	Pierre	Secrétariat général pour les affaires régionales - Grand Est
LE	Jérôme	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LE MINEZ	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LE PENVEN	Éric	Particulier
MANGENEY	Catherine	Observatoire régional de santé d'Île-de-France
MARKOU	Efi	Institut national des études démographiques (INED)
MAS	Stéphanie	Rectorat de Versailles
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MERLY-ALPA	Thomas	Institut national des études démographiques (INED)
MICHAUD	Agnalys	Sciences Po
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MORALES	Laura	Sciences Po
MOREIRA	Aurélié	Insee Grand Est
MOUTON	Quentin	Conseil supérieur du notariat
MWENDO	Judith	Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)
NANECOUCO	Vanessa	Insee Occitanie
NIZINSKI	Jerzy Jan	Institut de recherche pour le développement (IRD)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
PAILHÉ	Ariane	Institut national des études démographiques (INED)
PAU-LANGEVIN	George	Défenseur des droits
POTTIER	Lisa	Université de Bordeaux
PRADA	Ana	PROGEDO
RAVAUD	Jean-François	Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
RECCHI	Ettore	Sciences Po
REILLE	Francis	Insee Occitanie
REMILLON	Delphine	Institut national des études démographiques (INED)
RENOU	Christophe	Ministère des Outre-Mer - Direction générale des Outre-Mer (DGOM)
RICHET-MASTAIN	Lucile	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ROBERT-BOBEE	Isabelle	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction générale
ROUHBAN	Odile	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ROUX	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
SAFI	Mirna	Institut d'études politiques de Paris
SALEMKOUR	Malik	Ligue des droits de l'homme
SELZ	Marianne-Marion	Société française de statistique (SFdS)
SEMO	Igor	Association des petites villes de France (APVF)
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SILBERMAN	Roxane	Centre Maurice Halbwachs CNRS
SIMON	Patrick	Institut national des études démographiques (INED)
SOLARD	Gwennaël	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

SUESSER	Jan Robert	Ligue des droits de l'homme
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
TANNEAU	Pierre	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
TOMASINI	Magda	Institut national des études démographiques (INED)
TOMKINSON	John	Université de Lille 1
TOULEMON	Laurent	Institut national des études démographiques (INED)
VINQUANT	Jean-Philippe	Ministère des Solidarités et de la santé - Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
VIROT	Pauline	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
WEBER	Florence	Ecole normale supérieure
WINNICKI	Philippe	Insee Guadeloupe
ZOLOTOUKHINE	Erik	PROGEDO

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Jean-Philippe VINQUANT.

INTRODUCTION

Jean-Philippe VINQUANT

Bonjour à tous. Je suis très heureux de présider cette séance de la commission Démographie et questions sociales du Conseil national de l'information statistique. Je suis très honoré de la responsabilité qui m'a été confiée de présider cette commission. Je suis inspecteur général des affaires sociales. J'ai une connaissance des statistiques, des études et des enquêtes en tant que grand lecteur de publications statistiques et d'études et utilisateur dans mes précédentes fonctions au sein des ministères sociaux. J'ai également une petite expérience d'exploitation de données en tant que rapporteur d'un groupe statistique et de secrétaire général du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie.

Je préside cette commission pour la première fois. Je suis très heureux de rencontrer les participants assidus et ceux qui se sont connectés par intérêt pour les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette réunion. Je remercie le Président du Cnis, Patrice Duran pour sa confiance et le secrétariat général du Cnis pour son accueil et son appui dans la préparation de cette séance. Je vais m'inscrire dans la continuité de mes prédécesseurs, notamment la dernière présidente, Christine d'Autume qui m'a donné toutes les clés pour bien comprendre le rôle et le fonctionnement de cette commission. Comme elle, je m'attacherai à favoriser la meilleure qualité d'information des participants aux réunions, la meilleure qualité d'échanges et de débats dans le respect de l'expression de l'ensemble des opinions, l'écoute réciproque et la volonté de construire des avis les plus utiles pour la décision, les plus justes, retraçant bien les débats, mais prenant aussi position. En effet, nous devons à la fois refléter les différents aspects des sujets et donner une indication sur la dynamique dans laquelle la réunion de la commission s'oriente.

A l'ordre du jour de cette réunion, nous avons prévu trois temps. Nous évoquerons tout d'abord les évolutions du questionnaire individuel du recensement de la population et nous devons donner un avis sur les évolutions qui entrent dans le champ de compétence de notre commission. En préparant cette réunion, nous avons eu à cœur de vous donner le contexte global d'évolution du questionnaire du recensement, s'agissant du bulletin individuel, ainsi que son calendrier de déploiement. Après les présentations de l'Insee et de la Drees, nous aurons un temps de débat, puis nous discuterons de l'avis que pourrait donner la commission sur ces évolutions. Nous examinerons brièvement une demande d'accès dans le cadre de l'accès 7bis, puis des projets d'enquêtes statistiques pour avis d'opportunité, principalement des renouvellements.

Sur notre sujet principal, je dois vous informer que nous avons reçu des contributions de la part de la Ligue des droits de l'homme, du Collectif handicap, de Stéphane Jugnot et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Au niveau du secrétariat général et la présidence, nous avons échangé avec ceux d'entre vous qui ont exprimé un intérêt pour la question et souhaitaient obtenir un certain nombre d'éclairages. Nous avons mobilisé l'Insee et la Drees pour répondre à des questions qui nous avaient été posées en amont de la séance.

PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL DE RECENSEMENT

Evolutions du questionnaire individuel de recensement

Valérie ROUX, Insee

Les évolutions que nous envisageons sur le bulletin individuel du recensement, à partir de 2024 au mieux, sont en grande partie liées au changement de questions que nous sommes amenés à effectuer pour intégrer la codification en PCS 2020 dans le recensement. A cette occasion, nous supprimons certaines questions et nous en revoyons d'autres pour que le questionnaire soit plus ergonomique. Ces changements nous permettent de gagner un peu de place et de chercher à mieux satisfaire les besoins de nos utilisateurs.

Pour réfléchir aux évolutions possibles du questionnaire, plutôt que de tout reprendre à zéro, nous sommes repartis du rapport n°130 du Cnis de 2012 qui avait été élaboré par un groupe de travail pour réfléchir aux évolutions du questionnaire du recensement. Près de 60 personnes de 40 organisations avaient été auditionnées à cette occasion. Ce travail très conséquent nous paraissait être toujours d'actualité. Parmi les propositions de ce rapport sur le bulletin individuel, seules trois propositions sur huit avaient en effet pu être

mises en œuvre jusqu'à présent. Ces trois propositions avaient consisté à modifier la question sur les diplômés et la question sur la situation matrimoniale et à réviser les modes de transport pour introduire la modalité vélo. Il subsistait néanmoins de nombreuses propositions qui n'avaient pas été implémentées dans le recensement. Nous avons souhaité lancer une phase d'échange pour nous réinterroger sur la pertinence des autres propositions de ce rapport et voir si nous pouvions nous appuyer dessus pour préparer ce nouveau bulletin individuel.

Nous avons lancé une phase d'échanges en 2020 et 2021 pour nous réinterroger sur ce rapport et recueillir de nouvelles demandes. Cette démarche a abouti à une proposition de nouveau bulletin individuel qui a été présentée au comité de direction de l'Insee en juillet 2021. Ce dernier a donné son feu vert pour tester cette proposition. Un test papier est donc en cours auprès d'un échantillon de 2 000 ménages, avec l'objectif d'au moins 1 000 personnes majeures répondantes. Un questionnaire de débriefing y est associé pour vérifier si les questions sont bien passées.

Nous avons initié cette phase d'échanges par un séminaire du Cnis consacré au questionnaire et à la diffusion du recensement. Prévu initialement en juin 2020, ce séminaire s'est finalement tenu le 7 octobre 2020 avec une centaine de participants, réunis dans une configuration mixte présentiel/distanciel compte tenu des conditions sanitaires. Au cours de ce séminaire, les propositions ont été pour la plupart validées. Des discussions ont également eu lieu sur les améliorations qui pourraient être apportées à la diffusion. Nous avons ouvert la possibilité de recueillir des propositions écrites, mais nous n'en avons pas reçu. Ensuite, nous avons initié des échanges bilatéraux avec plusieurs services statistiques ministériels, chacun dans son domaine respectif, pour bien affiner les propositions de questions. Nous avons également échangé avec l'Ined et en interne à l'Insee.

Cette démarche s'inscrit aussi dans le contexte d'une réflexion forte au niveau européen pour la mise en place d'un nouveau règlement-cadre sur les statistiques démographiques, notamment les statistiques de population, qui doit entrer en vigueur pour les recensements après le census européen 2021. Ce règlement-cadre ESOP (European Statistics on Population) comprendra probablement des exigences plus grandes en termes de fourniture, à un rythme annuel, de données du recensement à des niveaux géographiques fins. Une étape de consultation publique auprès des utilisateurs a été lancée. Tout utilisateur des données est invité à s'exprimer d'ici la fin de l'année. Dans le cadre de ce règlement ESOP, nous voyons émerger ces derniers temps des demandes sur de nouvelles variables permettant notamment de mesurer les discriminations.

Dans cette phase d'échanges autour du bulletin individuel du recensement, le directeur général de l'Insee s'est entretenu avec la Défenseure des droits qui a également évoqué les sujets de mesure des discriminations. Nous avons ensuite présenté le bulletin individuel test à la Cnerp d'octobre 2021 qui a rendu un avis favorable. Enfin, la présente séance de la commission va nous permettre d'échanger autour de ces propositions d'évolution.

Après cette phase d'échanges, nous analyserons le test au cours du 1^{er} semestre 2022. Le comité du label devra ensuite se prononcer sur l'ensemble du recensement au 2^{ème} semestre 2022. Nous souhaiterions une mise en œuvre à partir de l'enquête de recensement 2024. Nous nous sommes aussi réinterrogés sur la feuille de logement sur laquelle le rapport de 2021 avait formulé un certain nombre de propositions qui n'ont pas pu être mises en œuvre. Des orientations ont été validées par le comité de direction, mais nous n'avons pas encore abouti à une proposition de questionnaire. Un petit groupe de travail sera constitué l'an prochain pour affiner les formulations et les évolutions de la feuille de logement pourront être discutées dans cette commission ultérieurement. La mise en œuvre n'interviendra pas avant 2025. Nous devons probablement revoir le décret n°2003-485 relatif au recensement si nous confirmons l'ajout de nouvelles thématiques dans le bulletin individuel, notamment la question sur le handicap et les limitations d'activités, puisqu'elle ne fait pas partie aujourd'hui des questions couvertes par le décret.

Le recensement se fait par questionnaires autoadministrés, sans intermédiation par un enquêteur, contrairement aux enquêtes. La réponse par internet constitue le mode principal aujourd'hui. Elle concerne 62 % des personnes. Le papier reste le mode complémentaire. Dans ce cas, l'agent recenseur peut éventuellement aider les personnes à remplir le questionnaire. Le recensement bénéficie d'un taux de réponse très élevé, à 96 %, grâce à un partenariat très fort avec les communes qui sont très engagées pour que le recensement soit réalisé complètement. Ce taux découle sans doute aussi du fait que le questionnaire est court (recto/verso) et comporte des questions simples et jugées généralement peu intrusives. Nous maintenons cette contrainte forte de ne pas dépasser deux pages pour le questionnaire individuel, au risque de perdre en qualité et en niveau de taux de réponse.

Le recensement reste la source à privilégier pour éclairer des politiques publiques au niveau local, les enquêtes se révélant plus pertinentes pour les questionnements du niveau national. Le recensement constitue un outil d'analyse territoriale infrarégionale. Les enquêtes associées sont aujourd'hui très rares. Depuis le passage au nouveau recensement, une seule enquête famille a été menée en 2011, la prochaine étant prévue en 2025. En outre, ces enquêtes ne permettent pas en général de descendre à un niveau infrarégional.

Certaines des évolutions envisagées doivent nous permettre de gagner de la place sur le questionnaire. Nous proposons de supprimer tout d'abord une question sur la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises. Il s'avère que cette information n'est pas utile pour repérer le statut d'immigré des personnes, le fait d'être né étranger suffit. Pour déterminer leur origine, nous utilisons exclusivement le pays de naissance et non la nationalité à la naissance. Nous avons repris cette proposition issue du rapport et nous l'avons testée avec les utilisateurs. *A priori*, il est ressorti que cette question n'était pas utilisée.

Par ailleurs, il est envisagé de raccourcir la question 28 sur le type de contrat. Aujourd'hui, le questionnaire liste un très grand nombre de contrats, mais en pratique, dans le cadre de l'exploitation, nous nous intéressons aux contrats à durée illimitée ou à durée limitée, en faisant rarement la différence à l'intérieur des types de contrats. Le rapport proposait de ne retenir que deux modalités : contrat à durée limitée, contrat à durée non limitée. Après échanges, nous proposons trois modalités : « CDI ou fonctionnaire », « autre contrat de moins de 3 mois » et « autre contrat de 3 mois ou plus ». La limite à 3 mois a été choisie en référence à une préconisation du BIT. En outre, la plupart des contrats à durée limitée durent moins de 3 mois.

Nous supprimerions aussi la dernière question du bulletin sur la fonction principale, qui était utilisée pour coder le recensement en PCS 2003 pour quelques cas. Assez mal comprise, cette question n'est plus utile pour coder en PCS 2020. Enfin, nous proposons de réorganiser le questionnaire pour poser les mêmes questions sur la profession pour les salariés et les non-salariés, en n'interrogeant pas sur la profession principale, mais sur la profession dans l'emploi principal, là encore sur la recommandation du rapport de 2021.

Ce gain de place nous permet d'introduire de nouvelles thématiques tout en restant sur un questionnaire en recto/verso. Nous proposons tout d'abord d'ajouter une question du mini-module européen standardisé sur la santé et la dépendance. Il s'agissait d'une recommandation du rapport de 2012. La question qui fait très largement consensus, baptisée « GALI », est la suivante : « *Etes-vous limité(e) depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ?* » Cette question est aujourd'hui posée dans de nombreuses enquêtes de l'Insee, ainsi que dans des recensements européens. Les discussions autour du règlement ESOP font émerger les questions autour de la mesure du handicap. La demande est également soutenue par l'ONU, la Défenseure des droits et la Drees. Cette question permettrait de mesurer tous les ans l'espérance de vie sans incapacité et d'évaluer les situations de handicap et les difficultés associées selon les territoires.

Nous pourrions par ailleurs introduire une question demandant aux personnes interrogées le lieu de naissance (département ou pays) de chacun de leurs parents. Ce sujet a fait l'objet de demandes répétées, mais il soulève aussi de nombreuses oppositions. Le rapport de 2012 avait exploré ce sujet sans pour autant préconiser de l'introduire, compte tenu de l'absence de consensus. La demande d'introduire ce type de question nous a été adressée par l'Ined et la Défenseure des droits. Des besoins remontent aussi en interne. Enfin, Eurostat a envoyé un questionnaire à tous les pays leur demandant si leur recensement comprend une question sur le lieu de naissance des parents. La moitié des pays a répondu par l'affirmative. Par ailleurs, cette question est déjà posée dans plusieurs enquêtes en France sans difficulté particulière. Son introduction dans le questionnaire de recensement permettrait de mieux mesurer les discriminations et les difficultés d'accès au droit selon les territoires, et cibler les actions à mettre en œuvre localement dans le cadre notamment des politiques de la ville et des politiques de cohésion sociale.

Une thématique nouvelle est apparue dans le cadre des échanges sur la pratique du télétravail et la fréquence de celui-ci. Ce sujet, qui n'avait pas émergé dans le rapport de 2012, est certainement lié au développement très massif du télétravail avec la crise sanitaire. Nous proposons donc de poser la question suivante : « *Actuellement pratiquez-vous le télétravail ? Jamais, quelques jours par mois, un jour par semaine, deux jours par semaine, trois jours par semaine ou plus* ». Cette question a été très largement plébiscitée par tous les acteurs rencontrés. Elle est très proche de celle posée dorénavant dans l'enquête Emploi. Elle vise à mesurer la façon dont la pratique du télétravail se développe, selon les secteurs d'activité, selon les territoires et les effets induits sur les déplacements domicile/travail et les émissions de

CO₂ liées. Ces questions sont très prégnantes au niveau local, car les situations peuvent être différentes selon la structure sectorielle et la taille des entreprises des marchés locaux du travail.

D'autres évolutions structurantes sont envisagées. Nous proposons tout d'abord de modifier les modalités de réponse à la question sur la situation principale vis-à-vis du marché du travail. Nous reprenons ainsi une préconisation du Cnis en l'aménageant pour garder le repérage des contrats de professionnalisation. Nous indiquerions : « emploi, apprentissage, contrat de professionnalisation, études ou stages, chômage, retraité ou préretraité, femme ou homme au foyer, autre situation ». Jusqu'à présent, les stages rémunérés étaient considérés dans l'apprentissage, les stages non rémunérés étant inclus dans les études. Nous regrouperions désormais tous les stages avec les études.

Aujourd'hui, nous interrogeons sur la nationalité des personnes sans leur permettre de déclarer une éventuelle double nationalité. Nous proposerions donc la reformulation de la question 4 suivante : « *Quelle(s) est(sont) votre(vos) nationalité(s) ?* », pour que les personnes interrogées puissent indiquer leurs différentes nationalités. Cette évolution permet d'améliorer la qualité de cette variable, reconnaître la diversité des situations et recueillir plus d'informations. Nous profitons également de cette évolution du questionnaire pour rendre l'intégralité du bulletin neutre en genre.

Nous procédons enfin à quelques aménagements plus mineurs. Nous harmonisons les questions sur le statut d'emploi (questions 15 et 24). Nous demandons la profession dans le dernier emploi occupé au lieu de la profession principale (question 16). Nous clarifions la question sur la déclaration du nom de l'établissement employeur (question 19). Nous ajoutons une modalité sur les temps partiels pour identifier les temps partiels à plus ou moins de 80 % sur proposition du Cnis (question 23). Nous modifions les tranches de taille d'entreprise, en lien avec la PCS 2020 (question 25). Nous harmonisons et nous réorganisons la question sur la position professionnelle (question 29). Nous modifions la question sur les diplômes en regroupant les trois premières modalités qui concernent les personnes sans diplôme et sont finalement assez peu utilisées. Enfin, nous remplaçons le terme « patinette » par « trottinette » (question 22).

S'il est implémenté, ce questionnaire permettra d'abord de coder le recensement en PCS 2020 à partir de l'EAR 2024. Il nous permettra également d'introduire de nouvelles thématiques, qui nécessiteront toutefois une révision du décret de 2003. Compte tenu de la fréquence quinquennale du recensement, pour exploiter ces nouvelles questions à des niveaux géographiques fins, il faudra malgré tout attendre la fin du premier cycle. Pour autant, dès la 1^{ère} ou la 2^{ème} année, nous pourrions déjà produire des informations au niveau régional, puis descendre progressivement à des niveaux de plus en plus fins. Nous modifions quand même de nombreuses questions et nous prenons en compte de manière très complète les propositions formulées par le groupe de travail de 2012. Cette implémentation est prévue en 2024 au mieux, car l'exercice est assez exigeant pour l'Insee. Il nous faut d'abord stabiliser ce questionnaire début 2023, après le passage devant le Comité du label. Le bon à tirer des questionnaires papier est donné en avril pour l'enquête de l'année suivante. Pour passer à ce nouveau questionnaire en 2024, le bon à tirer doit donc être prêt en avril 2023. La démarche exigera aussi de nombreuses modifications de nos chaînes informatiques. Enfin, nous devons construire un nouvel outil de codage de la PCS 2020, puisque l'outil actuel ne pourra pas être utilisé. Nous travaillons sur des méthodes liées à des modèles de *machine learning* qui s'avèrent assez prometteuses, mais qu'il faudra mettre en production. La date de 2024 devra donc être confirmée en 2022 en fonction de l'avancement de ces différents chantiers.

Mesurer le handicap dans le recensement de la population : l'apport de l'indicateur GALI

Patrick AUBERT, Drees

Il existe une demande sociale extrêmement forte d'amélioration des statistiques publiques dans le domaine du handicap. J'ai repris plusieurs rapports nationaux et internationaux récents qui vont en ce sens, qu'il s'agisse de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme, de la Défenseure des droits ou de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. Tous partagent le constat d'une insuffisance des données dans le domaine du handicap et demandent une amélioration de ces données.

Le dispositif d'observation statistique qui permet de suivre cette thématique est assez large. Il s'appuie en premier lieu sur un outil de référence constitué par de grandes enquêtes thématiques sur le handicap et/ou la dépendance réalisées par l'Insee, puis la Drees : les enquêtes Handicap-incapacités-dépendance à la fin des années 1990, l'enquête Handicap-Santé dans les années 2000, l'enquête CARE lors de la décennie

précédente et aujourd'hui l'enquête Autonomie. Ces sources restent essentielles, car elles sont les seules, de par leur échantillonnage, leur questionnaire et leur protocole, à donner une vision globale et fine du handicap. Si leur statut de référence n'est pas remis en cause, ces enquêtes présentent une limite : elles sont à la fois lourdes et coûteuses à mettre en œuvre. Le budget de l'enquête Autonomie actuelle s'élève à environ 10 millions d'euros. Ces dispositifs ne peuvent donc pas être reconduits trop fréquemment.

Or nous ne pouvons pas nous contenter de suivre cette problématique une fois tous les dix ans. Il faut donc mobiliser d'autres sources. Ces sources sont de plusieurs natures. Les enquêtes spécifiques sur une sous-partie de la population (bénéficiaires d'une prestation par exemple) restent partielles et ponctuelles. Les sources administratives sont elles aussi très importantes, mais partielles. En effet, elles ne retranscrivent qu'une version administrée du handicap. De fait, elles ne fournissent aucune information sur les personnes handicapées qui ne recourent pas à ces prestations. Dans ces conditions, il apparaît opportun de voir comment le repérage du handicap peut être effectué dans les enquêtes généralistes de la statistique publique. Cette démarche participe aussi de l'idée que le handicap ne concerne pas seulement la santé ou le domaine social, mais représente une question transversale à l'ensemble du champ des politiques publiques et concerne l'intégralité des sources et des enquêtes.

Il existe donc un enjeu très important de déployer dans toutes les sources un repérage du handicap et de l'utiliser de manière plus systématique dans l'exploitation de ces sources. Le fait que ce repérage ne soit pas encore en place aujourd'hui tient surtout à la complexité de cette notion de handicap et la difficulté de bien la saisir dans toutes ses dimensions. Dans l'enquête Autonomie, par exemple, plus de 50 questions portent sur l'ensemble des limitations d'activité ou limitations fonctionnelles, nécessaires pour une approche globale du handicap. Or toutes les enquêtes ne peuvent pas inclure une cinquantaine de questions. Pour que ce repérage puisse être généralisé, il importe de trouver un indicateur suffisamment simple et court. C'est le sens de cet indicateur GALI (« *Global Activity Limitation Indicator* » ou indicateur global de restriction d'activité) avec la question : « *Etes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?* » La réponse « oui, fortement limité(e) » permet de repérer le handicap.

Cette question synthétise un ensemble de dimensions constitutives de la définition du handicap, à la fois son caractère chronique avec cette référence à la durée, le fait qu'elle s'inscrive dans des situations liées à la santé, qu'elle porte sur des restrictions dans la participation à la vie en société et qu'elle s'inscrive dans un environnement. Elle représente un indicateur synthétique largement déployé dans un certain nombre d'enquêtes, en France et dans d'autres pays européens. Adopté dans les années 2000, cet indicateur figure en effet dans plusieurs règlements statistiques européens. L'indicateur apparaît également robuste, puisqu'il permet de repérer les mêmes effectifs et les mêmes compositions en termes de sexe et d'âge d'une enquête à l'autre. Enfin, il est bien accepté dans les enquêtes, y compris celles qui ne portent pas spécifiquement sur la santé et le handicap. Dans l'enquête Emploi ou dans l'enquête SRCV, par exemple, le taux de non-réponse à cette question reste extrêmement faible, de l'ordre de 0,2 % ou 0,1 %.

La population handicapée au sens du GALI en France parmi les personnes de plus de 16 ans s'élève à 5 millions de personnes, qui se répartissent en parts à peu près égales entre des personnes de moins de 65 ans et des personnes de 65 ans et plus. La part de personnes handicapées est plus élevée parmi les personnes âgées (20 % contre 6 % chez les moins de 65 ans). Nous parlons ici de handicap au sens large : dans le langage courant, nous parlons souvent de dépendance pour les personnes âgées, réservant le terme de handicap aux autres personnes, mais l'indicateur GALI couvre bien l'ensemble de la population, y compris les personnes âgées en perte d'autonomie. Le handicap au sens du GALI concerne en majorité des personnes plus âgées, y compris chez les moins de 65 ans, avec une légère majorité de femmes.

Cet indicateur ne constitue pas la seule définition du handicap. Dans les enquêtes qui permettent d'aller plus loin, il est toujours pertinent de mettre en œuvre différentes approches. Cependant, il représente une approche un peu intermédiaire. Avec une population de 5 millions de personnes, le handicap au sens du GALI est plus faible que l'ensemble des personnes qui ont des limitations fonctionnelles, qu'elles tiennent aux capacités motrices, sensorielles ou autres. A l'inverse, il concerne un nombre de personnes plus large que celles bénéficiant d'une reconnaissance officielle du handicap. L'écart est notamment assez marqué chez les personnes âgées. Le fait de ne pas être reconnu officiellement, de ne pas percevoir une prestation ne signifie pas que la personne n'est pas handicapée.

Cet indicateur est déjà déployé dans un certain nombre d'enquêtes en France : l'enquête SRCV sur les conditions de vie, l'enquête Emploi depuis 2013. Plusieurs publications récentes, notamment de la Drees permettent d'illustrer un certain nombre d'aspects des conditions de vie des personnes handicapées à partir

de ces sources. Ces enquêtes présentent néanmoins un problème de taille. Cette population reste relativement petite par rapport à l'ensemble de la population. Il s'avère donc difficile d'affiner l'analyse de la situation des personnes en situation de handicap par sous-catégories.

Répondre à cette demande sociale d'amélioration de l'observation du handicap en France passe donc nécessairement par le recensement de la population. La grande taille du recensement permet une approche territorialisée impossible avec les autres enquêtes. Cette dimension est d'autant plus importante quand il est question de handicap, puisque la politique est en grande partie départementalisée. Les conseils départementaux ont ainsi la responsabilité de l'aide sociale. Or ils ont besoin de ce degré de finesse, car ils ne peuvent pas pour l'instant adapter leur politique de façon pertinente, faute d'indicateurs suffisamment précis. Pour réfléchir à l'offre d'hébergement pour personnes âgées, par exemple, une information sur la population par tranche d'âge ne suffit pas. Une même tranche d'âge ne se traduit pas par les mêmes proportions de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées en perte d'autonomie dans tous les départements. Cette information fine est donc nécessaire pour adapter ces politiques au niveau local.

De la même manière, le recensement permettra d'effectuer une analyse du handicap croisée avec d'autres caractéristiques socioéconomiques qui peuvent être sources demande discrimination (sexe, âge, origine, etc.). Enfin, grâce à son statut de référence, de par sa taille et son taux de réponse extrêmement élevé, le recensement permettra de disposer d'une population de référence et de données de calage sur lesquelles toutes les autres enquêtes pourraient s'aligner.

La conclusion du rapport qui fait suite à l'audition de la France, en août dernier, dans le cadre de sa mise en œuvre de la Convention internationale des droits des personnes handicapées n'est pour l'instant disponible qu'en anglais. A cette occasion, le comité de l'ONU a souligné que l'observation du handicap doit absolument être désagrégée suivant un ensemble de facteurs et déploré l'absence de repérage du handicap dans le recensement.

Echanges

Jean-Philippe VINQUANT

Parmi les contributions adressées au président ou au secrétariat général, l'Agence nationale de la cohésion des territoires confirme l'intérêt très fort de disposer de l'information sur le lieu de naissance des parents sur une base statistique territoriale fine pour mieux guider à la fois les observatoires existants, notamment l'Observatoire des territoires ou de la politique de la ville sur l'appréciation des phénomènes à une maille territoriale infradépartementale, voire communale sur les grandes aires urbaines.

Le Collectif handicap se dit très favorable à l'introduction de la question GALI dans le recensement pour une connaissance plus fine, plus territorialisée du nombre et des caractéristiques des personnes ayant une limitation d'activité telle que définie dans le score GALI.

A la suite de notre échange avec la Ligue des droits de l'homme, Jan-Robert SUESSER nous a adressé un résumé des positions et réserves de la Ligue. Le président de la Ligue les détaillera sans doute dans le cadre de son intervention.

Stéphane Jugnot, enfin, a adressé sa contribution à un certain nombre d'entre vous. Il exprime de fortes réserves pour différentes raisons, certaines assez techniques, tenant à la question même, d'autres plus philosophiques, en opportunité, sur l'introduction de la question sur l'origine des parents dans le recensement. Pourquoi choisir cette variable pour étudier de façon globale les inégalités sociales ? Des enquêtes permettent d'appréhender les situations défavorables des personnes issues de l'immigration sans qu'il soit nécessaire d'introduire la question dans le recensement. Pour lui, la question se pose aussi du niveau de la diffusion des statistiques et du risque éventuel de désignation de groupes de personnes.

Claire HÉDON, Défenseure des droits

Mon intervention s'inscrit dans le cadre des missions confiées à l'institution par la loi organique du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits. Cette loi nous donne une compétence en matière de lutte contre les discriminations et nous confère, dans son article 34, une mission d'animation et de coordination de travaux d'études et de recherche. Depuis le début de mon mandat, j'ai alerté les pouvoirs publics sur la question de la mesure des discriminations et sur le fait que nous manquions de données. J'ai également engagé un

dialogue avec les acteurs de la statistique publique pour promouvoir la création d'un observatoire national des discriminations afin de pouvoir mesurer réellement ces discriminations.

Parmi les évolutions que vous proposez, deux questions nouvelles me paraissent déterminantes : celle relative aux personnes en situation de handicap et/ou de perte d'autonomie, à partir de l'indicateur GALI, et celle permettant notamment de mieux qualifier les populations immigrées et d'outre-mer et leurs descendants.

Introduites au sein de l'enquête annuelle de recensement, elles permettront d'offrir aux collectivités locales, aux administrations, à la société civile, aux chercheurs, aux enseignants, la possibilité de disposer d'une information fiable sur les inégalités sociales dont sont victimes les personnes en raison de leur état de santé ou de leur origine. Ces informations permettront par ailleurs de mieux fonder et évaluer les politiques publiques en direction de ces populations. Avec ces évolutions, vous contribuez aussi à ce que la population française dispose sur elle-même d'un portrait fidèle à la fois de son histoire et de sa diversité, ce qui me paraît essentiel en matière de cohésion sociale.

Si on prive la statistique publique de ces données, on se prive aussi d'éléments objectifs permettant de défendre les droits des personnes concernées. On se prive également de la possibilité d'apporter au débat public des éléments lui permettant de se tenir sur des bases éclairées et non, comme tel est souvent le cas, sur des approximations, des raccourcis et des stéréotypes.

Qu'il s'agisse des questions de santé, de handicap ou du lieu de naissance des parents, ces évolutions constituent une avancée majeure dont nous nous réjouissons. Elles sont en effet la traduction concrète de recommandations que nous avons formulées, parfois de longue date, sur l'importance de disposer d'une connaissance actualisée, fiable et objective sur ces populations.

Dès 2017, nous avons, dans une décision-cadre, pointé le manque de coordination en matière de statistiques et de données sur le handicap, engendrant un manque de visibilité sur leur prévalence ou des difficultés pour réaliser des comparaisons à l'international. Nous avons alors recommandé une harmonisation des questions sur la santé, utilisées dans les différentes études et enquêtes, dont le recensement de la population. Cette carence est d'ailleurs contraire aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2014 et aux recommandations de la Commission européenne. Il est donc urgent d'avancer sur cette question. Mon prédécesseur avait dressé ce constat en 2020 au sein du rapport de suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH). J'en ai fait de même en 2021 à l'occasion de l'examen de la France par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies.

L'introduction de la question 3 issue du module européen sur la santé, dans le recensement permettra de collecter une information actualisée sur la santé déclarée des personnes ainsi que leurs limitations d'activités, information particulièrement nécessaire pour établir une meilleure prise en charge des besoins au niveau local et l'établissement de politiques publiques liées au handicap et à la dépendance à des échelons territoriaux fins.

Concernant l'ajout de la question sur le lieu de naissance des parents, le critère du pays de naissance des parents et de leur nationalité à la naissance constitue d'ores et déjà l'un des principaux moyens mobilisés par la statistique publique pour décrire objectivement les parcours de populations susceptibles d'être exposées aux discriminations. Ces enquêtes sont cependant coûteuses pour l'élaboration de leur échantillon, leur périodicité est parfois insuffisante - je pense en particulier à la remarquable enquête Trajectoires et origines de l'Ined et de l'Insee que nous avons soutenue et dont nous attendons avec une grande impatience les résultats - et elles ne sont malheureusement pas réalisées sur des échantillons suffisamment importants pour permettre des analyses à des niveaux fins et en particulier au niveau infrarégional. Les territoires ultramarins sont par ailleurs trop souvent absents de ces enquêtes.

Au sein du rapport « *Discriminations et origines : l'urgence d'agir* » publié en juin 2020, mon prédécesseur appelait à un réexamen de l'introduction dans le recensement de questions relatives au pays de naissance et à la nationalité des parents. Dans vos propositions, j'ai constaté que la question était exclusivement centrée sur le lieu (pays ou département) de naissance, sans mention de la nationalité à la naissance des parents. Cette évolution constitue toutefois un progrès très important qui permettra de disposer de données objectives sur ces populations et de tirer des échantillons pour des enquêtes spécifiques à même de mieux documenter les discriminations qu'elles subissent.

Plus concrètement, avec cette évolution, le recensement permettra de mieux rendre visibles les désavantages touchant ces groupes sociaux et sensibiliser l'ensemble des acteurs, réaliser des études et des diagnostics territoriaux à une échelle géographique fine, tant sur la ségrégation résidentielle ou scolaire sur deux générations que sur l'éventualité d'une surexposition au chômage de ces populations, par exemple. Elle permettra aussi d'établir des plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations et de mesurer les progrès accomplis sur du moyen ou du long terme. Elle contribuera en outre à la mise en état des dossiers pour discrimination que nous instruisons et, sous certaines conditions, elle pourrait même servir de preuve devant les juridictions.

Je tenais à insister sur l'importance de ces évolutions au sein du recensement. J'ai conscience de certaines craintes qu'elles peuvent susciter, mais je pense qu'elles constituent une contribution majeure à l'analyse scientifique des inégalités et des discriminations et un point d'appui essentiel à la lutte contre les discriminations liées à l'origine et au handicap, dans une perspective d'action publique.

Yvon SERIEYX, Union nationale des associations familiales (UNAF)

Le GALI constitue l'un des meilleurs compromis que nous puissions faire sur le recensement et le suivi à un niveau fin des situations de handicap.

En lien avec la question du handicap, nous pourrions faire la lumière sur un grand angle mort souligné par la Cour des comptes ou l'IGAS sur les personnes qui, souvent du fait d'un handicap, ont perdu une capacité au sens du Code civil, c'est-à-dire les majeurs protégés. Nous n'avons aujourd'hui aucune information sur cette population. L'enquête Autonomie ne nous fournira pas non plus d'éléments de prévalence, car la première vague ne pose pas cette question. Les données des tribunaux ne nous apporteront rien. Le chantier des données judiciaires est en effet tellement vaste que nous n'obtiendrons sans doute pas de données précises avant plusieurs décennies. Ne pourrions-nous pas ajouter une question supplémentaire de type : « *Faites-vous l'objet d'une mesure de protection ?* » Même une réponse « oui/non » serait préférable au vide actuel. Nous avons vraiment besoin d'un suivi sur cette politique. Le flux entrant/sortant des mesures semble déséquilibré, mais nous n'en savons pas plus.

Nous essaierons de contribuer à la consultation sur le règlement ESOP. Cependant, l'influence de la France au sein d'Eurostat dépend grandement des individus qui portent la vision de la statistique publique française dans les groupes de travail et les structures de concertation. L'exercice n'est pas simple ; il nécessite un fort investissement en termes de temps. Ne pourrions-nous en amont, peut-être dans le cadre du Cnis, engager une concertation sur ESOP et encourager l'Insee à faire du lobbying pour porter la vision française à la mesure de son poids démographique dans l'Europe et de son expertise ? Une concertation menée à l'échelon français permettrait peut-être de peser davantage sur les décisions prises à l'échelon européen.

Enfin, de nombreuses réflexions ont été menées sur l'accueil partagé des enfants dans les couples séparés. Il reste cependant un point aveugle sur le bénéfice des droits de visite et d'hébergement. Pour le parent qui n'a pas la garde de l'enfant, ce droit représente près de 25 % du temps. Or nous n'avons pas d'appréciation sur la contrainte logement. Nous pourrions demander « *êtes-vous le responsable légal d'un enfant qui ne vit pas chez vous et bénéficiez-vous d'un droit de visite et d'hébergement ?* ». Nous avons formulé cette suggestion dans le cadre de l'enquête Logement. Il serait bon de pouvoir suivre cette dimension et d'obtenir des précisions à l'échelle du département, notamment pour apprécier la réussite ou l'échec des politiques de logement.

Malik SALEMKOUR, Ligue des droits de l'homme

Nous soutenons le rôle de la statistique publique dans la compréhension des discriminations et des politiques à mettre en œuvre ou mises en œuvre pour combattre les discriminations au même titre que la connaissance des inégalités qui privent l'accès au droit. Nous sommes totalement favorables et nous l'avons prouvé en soutenant des enquêtes, des études sur échantillons et même des enquêtes au sein des entreprises pour traiter des données sensibles, mener des actions. Je pense notamment à l'enquête TeO, saluant à cette occasion Patrick Simon pour la remarquable première enquête et la seconde à paraître. Je pense aussi à des enquêtes sur le contrôle au faciès ou à des travaux avec des entreprises sur la promotion de la diversité en leur sein.

Néanmoins, nous restons très réservés, pour ne pas dire opposés, à la collecte de données personnelles sensibles au sens de la loi dans des fichiers administratifs aux seules fins de faire de la statistique. Pour la collecte de telles données, le recensement de la population a la caractéristique d'un fichier administratif. La

collecte de variables potentiellement sensibles dans le recensement comme dans des fichiers administratifs doit se faire selon des principes de nécessité et de proportionnalité, c'est-à-dire être précisément justifiée par les utilisations qui en seront effectivement faites, incluant bien sûr les besoins de politique publique.

Nous sommes donc totalement favorables à l'ajout de questions sur le handicap et aux actions de politique territorialisée mises en œuvre ou à mettre en œuvre, notamment par les départements ou les communes. En revanche, la question sur le pays de naissance des parents nous interroge et nous inquiète. Nous sommes là sur une donnée particulièrement sensible. Nous y sommes très réservés pour des raisons de principe, de contexte et de modalités.

Le recensement retiendrait dorénavant cinq variables pour caractériser l'identité de chaque personne vivant sur notre territoire. Quatre lui seraient directement personnelles : le genre, la date et le lieu de naissance, la nationalité. Une cinquième serait ajoutée, le lieu de naissance des parents. C'est donc un signe dans l'actualité à toutes celles et tous ceux qui répondent au recensement et plus largement dans l'opinion que l'État lit l'identité de chacune et de chacun sur ces cinq critères. Si certains pensent combattre les discriminations raciales avec ces statistiques, d'autres, sans se préoccuper de la raison statistique, s'appuieront sur cette seule collecte pour l'interpréter comme la mise en question de la légitimité du droit du sol.

Dans nos sociétés d'aujourd'hui, une question sensible peut aussi alimenter un débat qui stigmatise sans même qu'un bénéfice effectif pour les populations vienne en contrepoint. L'Insee doit entendre cette alerte que nous exprimons dans le cadre de cette concertation avec le Cnis. Nous alertons aussi la Défenseure des droits sur ce risque, d'autant plus fort avec les modalités proposées. La statistique publique voudrait faire évoluer la connaissance avec cette question sensible, mais quel en serait son usage ? En l'occurrence, il n'existe aucune politique publique sur les discriminations en raison de l'origine qui s'appuie sur cette donnée. Il n'existe même pas de discussions sur ces mesures, même avec les collectivités territoriales. Nous l'avons fait avec les entreprises. Nous avons mené des enquêtes adaptées parmi les personnels ou dans les bassins d'emploi. Au sein de la puissance publique, en revanche, ces débats ne sont pas ouverts. Cette donnée n'est pas mise en discussion et celles qui sont déjà disponibles ne sont pas utilisées ou pas suffisamment. L'apport de cette donnée seule, sans les éléments sociaux, interroge. Dans nos discussions avec la Défenseure des droits, nous avons défendu une vision d'ensemble, dans une politique publique d'ensemble et non une seule question comme proposé aujourd'hui. Dans ces conditions, cette nouvelle question ouvre grand le champ des interprétations dans les débats publics, avec un risque fort de stigmatisation.

Au fil de nos discussions avec l'Insee, nous restons dans l'attente d'arguments pour prendre en compte ces risques par rapport aux avantages qui, eux, sont bien mis en avant et que nous pouvons partager. Nous ne considérons pas que s'y opposer revient à prendre le contre-courant de l'histoire ou de certaines approches internationales. La dernière version de la présentation réalisée pour le débat de ce jour nous annonce que 18 pays sur 35, consultés par Eurostat, auraient introduit une telle question dans leur recensement. D'après ce que nous avons constaté, l'information viendrait de l'utilisation de fichiers administratifs ou d'enquêtes par sondage adossées au recensement. Dans ces cas, l'analyse de la sensibilité de la question est différente. À ce jour, nous n'avons repéré que deux pays seulement dans l'Union européenne qui collectent cette information dans le recensement, le Luxembourg et l'Italie. Dans l'exemple italien, il ne me semble pas que nous puissions trouver un justificatif de ce qui est avancé pour la France. L'information n'y est pas diffusée en dessous de l'échelle régionale. Aucune des utilisations avancées par l'Insee pour justifier de sa collecte n'est mise en œuvre, en particulier pour le suivi détaillé des discriminations au fil des générations. Cette donnée étant collectée dans un questionnaire très long, où les informations caractérisant l'identité prennent plusieurs pages, le cas italien n'est pas comparable avec la proposition qui nous est soumise aujourd'hui. Certes, la comparaison avec le cas italien est intéressante, mais elle mérite d'être travaillée.

Cette question peut tout à fait être incluse dans une enquête associée au recensement comme elle l'est déjà dans nombre d'enquêtes ou peut-être même testée avec des agglomérations. A ce stade, cependant, elle ne peut être posée dans le recensement français de la façon dont il nous est demandé de l'approuver. Nous souhaitons avancer sur des alternatives et nous regrettons que d'autres propositions n'aient pas été mises en débat. Il faut une statistique publique qui alimente le débat public, avec des enquêtes correspondant aux demandes formulées par les acteurs de la société, construites autour de leurs hypothèses et problématiques. Sur la question du traitement de la discrimination en raison de l'origine, ce débat n'est pas clairement mené. Il faut une statistique qui informe les politiques publiques avec les variables correspondantes, renvoyant à des fichiers, des recensements ou des enquêtes. Nous souhaitons que soit étudiée sérieusement la mise en place d'enquêtes annuelles associées au recensement, avec leur grand

échantillon et leur financement adéquat. Elles doivent permettre d'obtenir une information utile aux chercheurs, aux acteurs de la société pour mieux estimer les inégalités que l'on peut attribuer à la persistance des discriminations racistes. On sait aujourd'hui qu'au-delà de la nationalité supposée ou réelle, la couleur de peau ou la religion viennent alimenter les traitements discriminatoires que nous constatons effectivement sur le terrain et qui perdurent de génération en génération, voire s'amplifient, à côté de critères sociaux qui restent pertinents.

Nous souhaitons que l'Insee mène une réelle évaluation de cette question selon les risques effectifs. La démarche implique que le test se déroule en situation réelle, par des questionnaires passés en même temps que le recensement, alternativement au questionnaire en vigueur. Elle permettrait au moins d'appréhender tous les risques et les difficultés en situation réelle, même si nous savons d'expérience que cela ne suffira pas.

En tous cas, un élément doit être assuré pour que nous réexaminions notre position, qui est la même qu'en 2012 : avoir des politiques publiques effectives qui reposeraient sur cette donnée. Le principe de nécessité et de proportionnalité de la question doit donc être assuré.

Jean-François RAVAUD, Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

Je suis Directeur de Recherche émérite à l'INSERM, mais je représente aujourd'hui le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) qui m'a mandaté pour intervenir. Le CNCPH déplore le retard de la France dans le domaine statistique et considère de façon générale que l'investissement de la statistique publique est insuffisant et n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous pouvons constater la répétition de la conclusion des différents rapports rendus sur le sujet. Un article de l'Observatoire des inégalités, en lien avec une grande association de personnes en situation de handicap, a récemment qualifié d'indigne ce manque de données.

Le rapport émis par le rapporteur des Nations Unies déplore l'absence de questions sur le handicap dans le recensement. Le CNCPH n'est pas seulement favorable à cette évolution ; il considère qu'inclure la question GALI dans le recensement de la population est un devoir. Par ailleurs, le rapporteur déplore l'espacement entre les grandes enquêtes réputées décennales. Le CNCPH se désole de constater que l'Insee s'est désengagé du domaine de la santé. A la fin des années 1990, deux grandes enquêtes étaient conduites : l'enquête sur la santé et la consommation de soins et l'enquête pionnière HID. Pour la première fois, l'Insee entrait dans les institutions médico-sociales. L'enquête Vie quotidienne et santé qui a servi d'enquête de filtrage à l'époque était d'ailleurs adossée au recensement et a été très bien acceptée. Dix ans plus tard, quand l'enquête Handicap-Santé a été conçue, il était prévu d'en faire une enquête décennale avec un volet tous les cinq ans sur la santé, et un volet tous les cinq ans sur le handicap. Ce rythme n'a pas été tenu. L'enquête n'a pas eu lieu depuis 14 ans. L'enquête intermédiaire CARE n'a été réalisée que sur les plus de 60 ans.

Le CNCPH estime que l'article 31 de la Convention des droits des personnes handicapées sur les statistiques et collectes de données doit être très sérieusement pris en considération. Cet article précise que les Etats signataires (dont la France fait partie) s'engagent au développement d'indicateurs de justice sociale et au recueil de données et statistiques pour évaluer la façon dont les Etats s'acquittent de leurs obligations. Il ajoute que ces données visent à identifier et à lever les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits.

Face à cette situation, le CNCPH considère qu'il faut combiner une grande enquête périodique, spécifiquement dédiée avec un intervalle plus rapproché et un indicateur synthétique pour les comparaisons internationales et le repérage des personnes en situation de handicap dans toutes les enquêtes sociales. La question se pose en effet de l'inclusion de la problématique du handicap dans les autres enquêtes de l'Insee et non seulement dans les enquêtes spécifiques au handicap. Sur les questions de ressources, par exemple, le fait d'inclure l'indicateur GALI dans le recensement permettrait des exploitations par appariement avec des données fiscales ou autres.

Enfin, je rappelle que la prise en charge du handicap est territoriale et dépend des départements. Qu'il s'agisse des maisons départementales de l'autonomie qui prendront peut-être la suite des maisons départementales des personnes handicapées ou de l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées, toutes ces mesures sont gérées au niveau départemental. La question de l'équité territoriale de traitement des personnes et l'équilibre des financements entre les départements impose d'avoir la possibilité d'effectuer des projections claires à cette échelle.

Pour toutes ces raisons, le CNCPH défend très favorablement l'introduction de cet indicateur GALI dans le recensement.

Marianne-Marion SELZ, Société française de statistique (SFdS)

Je participe à la CNERP en tant que membre qualifié. Je voudrais appuyer les propos du Président de la Ligue des droits de l'homme. La question sur le lieu de naissance des parents ne me semble pas vraiment utile. Je pense qu'elle risque surtout de figer l'identité des personnes dans une fausse identité. Assimiler le lieu de naissance des parents à la question de l'immigration me paraît un peu trop fort.

Magda TOMASINI, Institut national des études démographiques (Ined)

L'Ined n'a pas été mentionné parmi les soutiens pour l'introduction de l'indicateur GALI dans le recensement de la population. Il va de soi que notre institut est extrêmement favorable à cette inclusion pour éclairer l'action des politiques publiques en la matière qui s'exerce principalement au niveau départemental, mais aussi au niveau communal dans le cadre de l'action sociale des communes.

S'agissant de l'introduction de la variable sur l'origine des parents, l'Ined a pour mission d'entreprendre, développer et encourager tous travaux de recherche ayant pour objet l'étude des populations sous tous leurs aspects. Pour les travaux de recherche qui portent sur les discriminations ou la ségrégation, l'ajout d'une variable sur l'origine des parents apporterait des éléments précieux et inexistantes dans les sources actuelles. Ce besoin est porté par nos besoins de recherche, mais il est aussi porté au niveau international par les Nations Unies dans le cadre des Objectifs de développement durable et par l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

En tant que directrice de l'Ined, je soutiens les demandes qui émanent des chercheurs dès lors que ces demandes ne soulèvent pas de problèmes éthiques. Le taux de réponse aux enquêtes montre une très bonne acceptation de cette question. En outre, la formulation retenue par l'Insee est non stigmatisante ; elle s'adresse à toute personne qui remplit son bulletin, indépendamment de son origine. La question est déjà présente dans des enquêtes obligatoires. L'enquête Teo 2 a d'ailleurs enregistré des taux de réponse très satisfaisants alors même que sa collecte a été entravée par la pandémie et qu'elle a dû basculer en mode téléphonique.

Sur le plan éthique, mais aussi statistique, il vaut mieux tout savoir que mal savoir. Les travaux conduits sur la ségrégation sociale dans le cadre du rapport de France Stratégie ont été réalisés sur les seuls enfants pour lesquels, dans le recensement, nous disposons de l'information sur l'origine des parents. Cette information est non seulement partielle, mais elle peut aussi présenter des biais, puisque les enfants qui vivent encore chez leurs parents ont souvent des caractéristiques socialement défavorables. L'information actuelle est incomplète et biaisée. Je suggère donc d'étendre la question à l'ensemble des personnes qui répondent au recensement. Cela me semblerait plus juste.

Une personne qui répond au recensement n'est pas résumée par son genre, son lieu de naissance et son sexe. Des questions lui sont aussi posées sur ses diplômes et sa catégorie sociale, et ces variables sont cruciales pour relativiser le sujet des origines. C'est justement l'existence de toutes ces variables dans le recensement qui permet d'éclairer la question des origines. D'ailleurs, le rapport du Cnis de 2008 sur la mesure des inégalités recommandait de prendre en compte un certain nombre de variables présentes dans le recensement pour étudier le sujet des origines.

Ekrame BOUBTANE, Institut national des études démographiques (Ined)

Je suis maître de conférences en sciences économiques au sein de l'Université Clermont Auvergne et associée à l'École d'économie de Paris. Je suis également en délégation à l'Ined. En tant que statisticienne, je voudrais appuyer l'intérêt de cette question sur le lieu de naissance des parents. Pour avoir une information précise dans les enquêtes, il est nécessaire de disposer d'une population de référence. Or seul le recensement permet d'avoir l'information sur le lieu de naissance des parents. Même si cette question est dans le débat public aujourd'hui, elle est reprise dans les enquêtes existantes. Il serait utile et socialement souhaitable que nos variables de calage dans les enquêtes soient basées sur une information réelle donnée par le recensement.

En tant qu'économiste, je défends l'intérêt d'étude de la question de la mobilité géographique associée à la mobilité intergénérationnelle. Ces questions sont importantes pour l'ensemble de la population française.

Elles auront une utilité en termes de politiques publiques à l'échelle départementale. Or pour ce faire, nous avons besoin d'apprécier la mobilité des descendants des Français comme des descendants des étrangers. Ces questions sont étudiées dans de nombreux pays. Il me semble important d'examiner, à l'échelle des départements, si la mobilité géographique des descendants de Français comme des descendants d'étrangers permet une certaine mobilité socioéconomique. De ce point de vue, les réponses à cette question peuvent se révéler très utiles pour l'ensemble de la population.

François HERAN, Collège de France

Je suis titulaire de la chaire « Migrations et société » au Collège de France. J'ai longtemps travaillé à l'Insee et l'Ined. Par ailleurs, je dirige l'Institut Convergences Migrations, un équipement des Investissements d'avenir auquel sont affiliés 624 chercheurs appartenant à un grand nombre d'universités et laboratoires de recherche dans toute la France qui travaillent sur les migrations.

Nous sommes tout à fait favorables à l'extension de la connaissance sur ce sujet. Nous avons déjà une information sur le pays de naissance des parents lorsque les personnes, enfants ou adultes, vivent encore chez leurs parents et cela concerne une fraction non négligeable de la population, de l'ordre d'un tiers. Le fait d'étendre cette donnée à l'ensemble des parents ne constitue pas un saut qualitatif majeur. Il s'agit d'une extension d'une information déjà disponible, mais biaisée par un critère de sélection qui n'est pas très bien connu, tenant aux raisons pour lesquelles un enfant vit encore chez ses parents. Pour l'heure, la connaissance est incomplète. Il faut la rationaliser. Nous ne pouvons pas affirmer que les vraies inégalités sont sociales et que les origines ne comptent pas. Il faut disposer de l'ensemble des informations pour être capable de démêler la part du social et la part des origines.

Le rapport de l'OCDE publié cette année comprend toute une étude extrêmement intéressante sur les effets de la ségrégation des immigrés à travers l'Europe. Or la pauvreté des données en France n'a pas permis de réellement comparer la situation française à celle des autres pays européens. La concentration géographique peut être liée à un problème de préférence, parce que les diasporas se regroupent, un problème de relégation, de discrimination, etc. Ces réalités ont des causes sociales, urbanistiques, historiques. Pour démêler tous ces facteurs, il faut disposer de toutes les informations.

Le pays de naissance ne représente qu'un « proxy ». Il est évident que nous ne pouvons pas réduire toute la trajectoire migratoire à une, deux ou trois variables. Néanmoins, il constitue pour l'instant le meilleur de tous les proxys. Le grand rapport publié en 2006, puis en 2015 par la Conférence des statisticiens européens réunis à Genève en vue de formuler des recommandations pour les recensements de 2010 et 2020 a souligné l'intérêt majeur de ces variables pour caractériser la trajectoire des migrants. On ne peut pas décréter a priori que telle ou telle variable est importante. Il faut en faire l'expérience. Or nous savons d'expérience que le pays de naissance des parents est pour l'instant la variable qui explique le mieux un certain nombre de discriminations pour la 2^{ème} génération. Cette génération vit beaucoup plus intensément les discriminations que la génération précédente qui était venue pour travailler. Il nous faut absolument comprendre cette différence de destinée entre les deux générations.

Je comprends bien que nous soyons attentifs à la sensibilité de la question. Nous avons un peu joué sur les mots. La sensibilité d'une question a une définition juridique et une définition un peu plus psychologique. Néanmoins, les tests ont été faits et les enquêtes sont extrêmement probantes. Je ne crois pas qu'une légère modification des conditions de l'entretien puisse radicalement transformer la question. Les gens ne souhaitent pas cacher leurs origines. La plupart en sont fiers. Il faut malheureusement constater que la stigmatisation des minorités existe déjà. Elle est extrêmement puissante dans notre société. Elle n'est pas liée à la statistique. Elle est liée plutôt au manque de statistiques, au fait que nous disposons de peu d'informations.

Lorsqu'en août 2020 France Stratégie a publié cette cartographie à partir des lieux de naissance des parents pour les ménages ayant des enfants vivant encore à domicile, elle n'a soulevé aucune inquiétude. Un an après, le magazine *Causeur* révèle le grand remplacement qui en résulterait. Si nous disposions systématiquement, de façon constante, des données de ce genre, il ne s'agirait plus de découvertes à sensation. L'immigration est banale en France ; elle fait partie de notre réalité et la statistique publique doit contribuer à faire en sorte que les Français aient une connaissance aussi claire que possible de la réalité migratoire et des effets qu'elle produit sur la 2^{ème} génération. L'universalité ne se décrète pas ; elle se conquiert contre les discriminations. La conquérir contre les discriminations signifie forcément avoir la connaissance des faits.

Bernard SUJOBERT, Confédération générale du travail (CGT)

Nous avons beaucoup de choses à dire, mais nous souhaiterions avant tout confirmer la position que nous avons défendue en 2012 contre l'introduction d'une question sur le lieu de naissance des parents. Le rapport du groupe de travail de 2011 qui avait approfondi le sujet est très net sur ce point et les rapporteurs sont très explicites sur les arguments qui les ont conduits à ne pas recommander l'introduction de cette question dans le recensement.

Nous avons rédigé une note très complète que je vous enverrai. Je vous demanderais de l'intégrer aux documents joints à cette réunion pour que tous les participants puissent prendre connaissance de la nature de nos arguments, tout comme les contributions écrites dont vous avez fait part.

Le recensement n'est pas une enquête comme les autres. Ce n'est pas parce que vous réalisez un test sur une question que vous obtiendrez les mêmes résultats dans un recensement, une opération étatique de grande ampleur.

Nous avons été alertés par un compte rendu du comité de direction de l'Insee en juillet dernier qui évoquait l'introduction de cette question sur le lieu de naissance des parents. Il était indiqué : « *Nous allons ajouter une question sur la santé, une question sur le lieu de naissance des parents et deux questions sur le télétravail et le nombre de jours. (...) De nouvelles variables seraient en revanche affichées comme sensibles, notamment celles sur les couples de même sexe, la santé ou le lieu de naissance des parents* ». Cette innovation n'était nullement prévisible ni dans le blog de l'Insee sur les statistiques ethniques, ni lors du séminaire de septembre 2020, ni dans les sessions récentes du Bureau du Cnis, ni en commission Démographie et questions sociales.

Nous avons bien vu que l'incitation à cette introduction venait d'instances internationales, de demandes d'acteurs tout à fait légitimes, dont la Défenseure des droits ou de services statistiques ou périphériques. Cette proposition ancienne avait été bien étudiée par le groupe de travail en 2012. Je vous invite à vous référer au rapport lui-même. Tout a été dit à l'époque sur cette question et tout reste parfaitement valide aujourd'hui. Le fait d'introduire cette question sur l'origine géographique des parents flèche exclusivement sur les origines migratoires alors que les origines sociales ne sont pas explorées. Or l'étude des discriminations nécessite un tableau plus complet pour lequel le recensement de la population n'est absolument pas adapté.

Le questionnaire lui-même est très éloquent. À qui ferez-vous croire que la modalité « *parents natifs d'un DOM* » est uniquement expliquée par la numérogie des départements (trois chiffres au lieu de deux comme pour les départements de métropole) ? Les départements d'outre-mer ne sont pas comme les autres pour les personnes interrogées. Nous considérons aussi que le fait de connaître la mobilité intergénérationnelle entre départements métropolitains intéressera peu.

Le lieu de naissance des parents est-il une question sensible ? Nous jouons avec les mots. Le comité de direction de l'Insee estimait que « *cette nouvelle variable sera sensible* ». Depuis, cette dimension a disparu et nous ignorons si cette variable sera considérée comme sensible. Or le degré de finesse des publications en dépend. Avec une variable sensible, il sera ainsi impossible de descendre jusqu'au quartier. Nous nous demandons même si nous ne nous dirigeons pas vers une amorce de référentiel ethnoracial. Comment les résultats à cette question seront-ils publiés ? Compte tenu de la variété des réponses à cette question précise, vous effectuerez forcément des regroupements géographiques par grandes zones. Sur quel fondement ? L'Insee sera ainsi amené de fait à proposer une amorce de nomenclature des origines géographiques qui deviendrait progressivement « officielle » ...

Jean-Philippe VINQUANT

Nous intégrerons au dossier de la séance toutes les contributions des institutions qui accepteront de les partager. Nous avons bien compris vos inquiétudes sur le questionnaire. Nous n'en sommes pas encore à l'exploitation future.

Bernard SUJOBERT

Sur le thème santé et dépendance, nous n'avons pas d'objection de principe, même si la variable est elle aussi sensible. Sur le télétravail, la question nous paraît effectivement essentielle. Nous nous demandons

cependant s'il s'agit d'une question de recensement. En 2025-2029, la conjoncture du télétravail risque d'être assez différente d'aujourd'hui.

Je vous enverrai notre texte plus complet sur ces points aussi. J'espère qu'il sera utile à l'ensemble des participants qui voudront bien le lire.

Mirna SAFI, Institut d'études politiques de Paris

Je suis professeur de sociologie. Je ne représente pas une institution, mais j'ose dire que je défends un avis assez partagé par plusieurs chercheurs qui travaillent sur les migrations aujourd'hui en France. Je pourrais développer de nombreux sujets de recherche qui pourraient être stimulés par l'introduction de la question sur le pays de naissance dans le recensement, en particulier dans un pays où l'immigration est ancienne, avec une diversité de groupes, dont de petits groupes que nous ne connaissons pas bien et que le recensement permettrait de mieux caractériser d'un point de vue démographique, économique. Je comprends aussi que cette introduction suscite des inquiétudes et que la recherche ne soit pas le seul argument. J'aimerais répondre à deux points soulevés.

Je suis un peu mal à l'aise à l'idée que la question du pays de naissance stigmatiserait ces populations. Sur quoi s'appuie-t-on pour l'affirmer ? D'autant plus que cette question a déjà été intégrée dans d'autres enquêtes de la statistique publique et j'ose penser que personne n'aurait honte de répondre en France à cette question sur le pays ou le département de naissance de ses parents. Je m'interroge sur la réalité empirique de cette affirmation. Il faut quand même savoir si les personnes intéressées se sentent stigmatisées quand cette question leur est posée et j'ai l'impression que nous n'avons pas beaucoup d'éléments pour le dire aujourd'hui.

Je suis sensible à la question des politiques publiques. Il faut s'interroger sur la finalité de cette question, d'autant plus qu'il n'existe pas de politique. Nous pouvons faire le parallèle avec le handicap sur lequel il existe des politiques. Cependant, il s'agit un peu d'un cercle vicieux. Si nous n'introduisons pas la question dans le recensement et que nous n'avons pas de politique publique permettant de cibler les discriminations en raison de l'origine, nous n'avancerons pas. Plus fondamentalement, nous avons des raisons de penser que cette question est utile du point de vue des politiques publiques. La notion de ségrégation spatiale est importante dans un pays où la grande majorité des politiques publiques d'égalité des chances repose sur des critères territoriaux. Il est essentiel d'avoir des informations localisées permettant de caractériser les espaces géographiques dans lesquels vivent les populations, notamment du point de vue de la diversité.

Il s'agit de savoir plus et mieux ce que d'autres pays savent, comme le niveau de ségrégation à raison de l'origine, l'évolution au cours des dernières décennies, le devenir des enfants d'immigrés en fonction de leur mobilité géographique, des questions que nous n'arrivons pas à traiter aujourd'hui en France avec les données existantes. Au-delà de la ségrégation, nous savons aussi que les inégalités spatiales ont des répercussions sur d'autres inégalités, que ce soit les inégalités éducatives, sur le marché du travail, etc. Or une fois dans le recensement, ces informations de contexte sur les espaces géographiques localisés peuvent nourrir d'autres enquêtes, d'autres travaux de la statistique publique ou expérimentaux. Lorsque nous faisons des expérimentations sur la discrimination, par exemple, nous pouvons essayer d'appréhender les variations à des échelles géographiques différentes, mais il nous faut aussi caractériser ces espaces et le recensement constitue la source de cette caractérisation, notamment du point de vue de la diversité de la population qui y habite.

Il est crucial que le recensement contienne cette information. Cela nous permettrait de développer un cercle vertueux pour mieux comprendre les dynamiques d'inégalité liées à l'origine en France.

Roxane SILBERMAN, Centre Maurice Halbwachs CNRS

Comme chercheur, j'ai été parmi celles et ceux qui, voilà une vingtaine d'années, ont contribué à introduire ces questions sur l'origine des populations issues de l'immigration dans des enquêtes (Céreq, puis Insee). A l'époque, cette introduction avait suscité de très nombreux débats. Aujourd'hui, j'entends que ces enquêtes sont formidables et permettent de nombreuses exploitations. La situation a bien évolué, car nous avons montré l'utilité de ces questions. Je regrette néanmoins que la question de la nationalité des parents à la naissance ne soit pas intégrée pour des raisons de place. Elle est importante pour les originaires du Maghreb, notamment pour l'Algérie où il importe de distinguer les descendants des Pieds noirs des autres populations.

J'ai entendu parler tout à l'heure de données administratives, s'agissant du recensement. Je suis un peu surprise par cette définition, d'autant que nous sommes passés en plus, pour une large part, à une enquête. Sur le fond, l'aspect spatial et résidentiel est essentiel. Contrairement aux Etats-Unis, nous ne pouvons pas étudier la ségrégation résidentielle en France pour ces populations alors que c'est une question majeure. S'il existe un aspect sur lequel les politiques publiques sont centrales, c'est bien sur ces aspects résidentiels. Nous ne cessons de le voir dans l'actualité Il faut différencier les statistiques que l'Insee va publier et les études qui pourront être menées sur les microdonnées. Les questions soulevées par la mise à disposition de ces données est bien différente dans un cas et dans l'autre, les premières étant sous forme anonymisées, les secondes très détaillées, accessibles uniquement sur autorisation pour des recherches et études. Je voudrais aussi étant membre de l'ESAC, le comité consultatif européen de la statistique indiquer que les questions dont il est envisagé l'introduction sont tout à fait pertinentes au plan européen où elles figurent parmi celles qui sont demandées pour étudier la discrimination.

En ce qui concerne les autres questions qui pourraient être introduites, je m'interroge sur leur formulation. A-t-on bien vérifié l'harmonisation des questions pour assurer la comparabilité au niveau européen ?

J'en profite pour indiquer qu'à l'automne 2022 est prévue une réunion de l'équivalent des instances de consultation comme le Cnis pour l'ensemble des États membres avec l'ESAC, une opportunité aussi pour discuter de l'harmonisation sur toutes ces questions.

Mathias DREYFUSS, Délégation interministérielle à la Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)

La DILCRAH a pour mission de piloter les politiques publiques sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la LGBT phobie. Nous sommes bien sûr très favorables à l'introduction de la question sur le lieu de naissance des parents comme outil pour mieux territorialiser les actions que nous menons à l'échelle nationale. Pour rassurer ceux qui s'interrogent sur la manière dont les politiques publiques peuvent se saisir de ces données, cet axe sera développé dans le futur plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme. La DILCRAH finance par ailleurs l'enquête TeO 2.

Jean-Philippe VINQUANT

Après une brève synthèse, nous vous lirons le projet d'avis, que nous venons d'adapter en séance. Nous donnerons la parole à Jan-Robert SUESSER qui a à des observations à formuler, mais nous ne rouvrirons pas le débat.

Je note que l'introduction de la question sur la mesure des limitations, traceur de handicap ou de perte d'autonomie ne soulève pas de difficulté. Elle fait consensus, de même que la question sur le télétravail. Je note en revanche que l'introduction de la question sur le pays de naissance des parents ne fait pas consensus. Certains intervenants la soutiennent très fortement, d'autres sont plus ou moins réservés, exprimant des inquiétudes et des interrogations. Nous devons, à travers notre avis, demander que des garanties soient apportées par l'Insee pour essayer de répondre à certaines de ces inquiétudes ou interrogations sur la question elle-même, sur son acceptabilité par les personnes ou sur l'utilisation de données délicates.

S'agissant de l'acceptabilité par les répondants au questionnaire du recensement, je vous propose de prévoir dans l'avis une nouvelle discussion en commission Démographie et questions sociales sur la base d'une restitution de l'administration du test et des enseignements que l'on peut en tirer à la fois en termes d'acceptabilité, de taux de réponse et de cohérence statistique des données recueillies sur le pays ou le département de naissance des parents avec ce que nous remontons des autres enquêtes qui intègrent déjà cette question.

Quant à la proportionnalité et la nécessité d'inclure de cette question sur l'origine dans le recensement alors qu'elle existe dans d'autres enquêtes, je relève que l'intérêt de faire progresser la connaissance a été reconnu par tous les intervenants. Il me semble également que le motif d'intérêt général à mieux connaître, à la fois sur un outil très puissant et très large comme le recensement et très fin dans les capacités de croisement de variables et d'exploitation géographique, s'est quand même renforcé depuis les débats de 2011-2012 et le séminaire 2020 au cours duquel le sujet a été évoqué très brièvement. Le nombre d'institutions et de chercheurs n'appartenant pas aux grandes institutions s'étant exprimée favorablement à son introduction montre qu'il existe un réel intérêt. La balance bénéfice-risque, qui penchait du mauvais côté lors du groupe de travail de 2011 me semble un peu inversée, en faveur d'une meilleure connaissance de

l'origine des personnes pour appréhender la situation différentielle par rapport à d'autres catégories de la population des personnes immigrées de seconde génération.

Avis de la commission

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Nous vous proposons l'avis suivant :

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des évolutions envisagées par l'Insee du bulletin individuel de recensement, à l'occasion de la mise en place de la nouvelle nomenclature des catégories socioprofessionnelles, la PCS 2020. Plus économe en variables annexes, celle-ci rend possible l'ajout de questions supplémentaires. Après une phase d'échanges en 2020, qui a confirmé l'actualité de plusieurs propositions du rapport du Cnis de 2012 et permis de recueillir de nouvelles demandes, et après avis favorable de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) en octobre 2021, l'Insee propose des évolutions du questionnaire qui sont en cours de test sur le terrain. Outre des adaptations de formulations et la suppression de questions devenues inutiles, trois nouveaux thèmes sont introduits : le télétravail, le handicap et le lieu de naissance des parents.

Les échanges en commission ont montré que l'introduction des deux premiers thèmes (télétravail, handicap) fait consensus et est considérée comme utile pour mieux ajuster les politiques publiques à partir d'une information finement localisée.

En revanche, l'introduction du lieu de naissance des parents fait davantage débat. Pour les uns, cette information est importante pour mieux appréhender les inégalités, les situations de discrimination et les difficultés d'accès aux droits selon les origines et sur deux générations et elle est nécessaire pour aider à cibler les actions à mettre en œuvre localement dans le cadre des politiques de cohésion sociale. Pour les autres, elle présente des risques d'utilisation à des fins de repérage d'individus selon leur origine, notamment du fait que l'enquête annuelle de recensement est exhaustive sur certains territoires.

La commission considère que la concertation sur l'usage des statistiques publiques pour éclairer les débats de société est fondamentale en démocratie et permet d'identifier clairement les points de désaccord et leurs motivations. Elle reconnaît que la question sur le lieu de naissance des parents peut présenter un risque d'utilisation biaisée dans le cas d'une diffusion très finement localisée de cette information. Pour autant, son apport à la connaissance statistique sera majeur, comme en témoigne la collecte de cette information dans plusieurs grandes enquêtes, qui ont aussi montré sa bonne acceptation par les personnes enquêtées. Cette information est également présente dans plusieurs recensements à l'étranger et demandée dans les instances européennes et internationales.

La commission est dans l'ensemble favorable aux évolutions proposées du questionnaire individuel du recensement. S'agissant de la question sur le lieu de naissance des parents, elle suivra avec attention les enseignements du test et demande à l'Insee de les présenter en commission dans la mesure du possible lors de la réunion de juin 2022. La commission recommande par ailleurs que le service statistique public soit particulièrement vigilant sur le traitement de l'information sur les origines géographiques, pendant le processus de collecte et lors de la mise à disposition des résultats statistiques et des fichiers détail et qu'il prenne l'attache de la CNIL à ce sujet.

Jan-Robert SUESSER, Ligue des droits de l'homme

Les raisons pour lesquelles la question présente un intérêt me semblent très bien décrites. Elles reflètent d'ailleurs relativement bien la composition de notre assemblée de ce jour. Nous réunissons des chercheurs, des statisticiens. Pour eux, il est bon d'avoir une information et de l'utiliser.

En revanche, les arguments sur les oppositions ne sont pas du tout ceux exposés dans le débat d'aujourd'hui. Nous n'avons absolument pas parlé du danger pour les individus du recueil de cette information. Nous avons évoqué le débat public en relation avec le rôle de la donnée et la façon dont celle-ci fonctionne aujourd'hui dans nos sociétés. Ce sujet doit être intégré dans l'avis.

Au moment où il formule son avis, le Cnis doit avoir conscience d'une chose. Si le débat, plus large que le débat habituel sur la seule utilisation de cette donnée ne peut pas être intégré au sein du Cnis, il aura lieu à l'extérieur et pourra même engendrer une crise directe au moment du recensement. Nous n'avons pas parlé de la question sur la double nationalité, mais elle peut se révéler aussi dangereuse en terme de stigmatisation dans le débat public. À ce jour, la question de la double nationalité a porté dans le débat public sur la possibilité de retirer la nationalité française à des personnes qui en ont deux lorsqu'elles sortent de prison. Il en est de même sur le pays de naissance. Le débat public en cours porte largement sur la légitimité du droit du sol. Ce n'est pas un problème de statisticiens ou de chercheurs. Le recensement est une opération de nature administrative tout autant que statistique. Si nous n'arrivons pas à réconcilier les deux, nous courons un risque.

Enfin, nous sommes tous d'accord avec François Héran sur la nécessité d'appréhender la place des discriminations par rapport aux autres causes d'inégalités. Néanmoins, si le recensement intègre le pays de naissance des parents, il ne nous informera pas sur leurs origines sociales. Dans ces conditions, comment faire la combinaison des deux ? Je pense qu'il faut argumenter davantage, faire le lien entre l'intérêt statistique et les débats publics à l'œuvre aujourd'hui dans le pays. Nombre d'instituts statistiques de pays démocratiques y réfléchissent à l'échelle internationale. Le rôle de la data a beaucoup changé. Le Cnis doit l'intégrer, tout comme l'Insee. Si les statisticiens et les chercheurs ne veulent pas en tenir compte dans leurs demandes, le directeur général de l'Insee se doit de le faire.

Je vous proposerai une formulation sur les raisons d'opposition à la question tel qu'il a été posé. Il faut essayer de conserver ce débat au sein de la statistique publique. Nous avons le temps de le faire. Essayons de bien mener le débat et de nous écouter.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous ne pouvons pas retracer dans un avis toutes les expressions. Nous avons peut-être trop condensé l'une des craintes exprimées sur l'exploitation des informations très finement localisées et le risque d'utilisation biaisée.

Jan-Robert SUESSER

Il a été indiqué que personne n'utiliserait cette information. Pas un politique ne la demande. En Italie, la question existe depuis quatre ans et elle n'a jamais été utilisée alors que le pays est confronté aux mêmes débats que la France.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous ne pouvons pas préjuger dès aujourd'hui de l'utilisation qui sera faite de ces données à partir de 2025. En revanche, des institutions comme le Défenseur des droits, autorité indépendante issue d'une loi organique, expriment leur intérêt pour mieux mesurer les phénomènes sur un plan statistique et mieux appuyer les plaintes ou les recours individuels des personnes sur le fait que, à l'endroit où elles vivent, les inégalités de traitement peuvent révéler des discriminations. Il est très important pour le plaignant de pouvoir se reposer sur des éléments statistiques qui montrent qu'il n'est pas seul à connaître un désavantage par rapport à d'autres populations ou d'autres zones du territoire. L'Agence nationale de la cohésion des territoires, qui se fait peut-être le porte-voix des collectivités territoriales qui sont les partenaires de la politique de la ville, se déclare également en faveur d'une meilleure connaissance de l'origine des personnes dans certains quartiers. J'ai entendu, dans la discussion d'aujourd'hui, un intérêt très fort pour connaître et mobiliser ces données afin d'améliorer les politiques publiques.

Monsieur Suesser pourra peut-être nous proposer la phrase qui résume le mieux sa prévention.

François HERAN

J'ai été interpellé directement. Dans l'idéal, il serait effectivement formidable de connaître aussi l'origine sociale des personnes. La question sur les origines migratoires est posée à tous, ce qui permet de comparer ce qu'il arrive aux enfants de natifs et aux enfants de migrants. De ce fait, un principe d'égalité s'applique. Par ailleurs, je rappelle que le recensement n'est pas un fichier administratif. Un fichier administratif est un fichier de gestion, longitudinal, qui règle le sort des personnes, qui les suit au fil du temps et qui a un impact direct sur leur destinée. Au contraire, le recensement représente une photographie instantanée, dont les

publications sont totalement anonymes. Assimiler le recensement à un fichier administratif constitue une erreur juridique majeure.

Claire HÉDON

Je tiens à souligner à quel point nous manquons de données en termes d'évaluation, ce qui empêche l'action. Nous pensons que cette information est intéressante parce que nous sommes très pauvres en données sur les discriminations. Nous ne pourrions avancer que lorsque nous disposerons de données plus précises. Je suis inquiète sur le fait que nous n'avancions pas.

Jean-Philippe VINQUANT

L'Insee peut intervenir rapidement sur cette question et celle de la profession des parents. Je comprends que les réponses à cette question ne sont pas très fiables, de par la diversité des carrières professionnelles et de la méconnaissance des enfants.

Christel COLIN, Insee

Merci à tous pour les échanges très fournis. L'Insee s'efforce de répondre au mieux aux différentes demandes qui lui sont adressées, tout comme l'ensemble de la statistique publique, et essaie d'être à l'écoute de tous les besoins, qu'ils émanent des chercheurs, des porteurs de politiques publiques, etc.

S'agissant de la diffusion du recensement de la population, un arrêté de juillet 2007 précise les conditions de diffusion des résultats du recensement et établit deux catégories de données : celles qui peuvent être diffusées à tous niveaux géographiques et celles qui ne peuvent être diffusées sur des zones de moins de 5 000 habitants. Ces dernières sont qualifiées de sensibles, mais pas au sens de la loi Informatique et libertés. Nous allons revoir cet arrêté à l'occasion des évolutions du questionnaire individuel et, à la demande du comité de direction de l'Insee, nous échangerons avec la CNIL pour préciser le statut des nouvelles variables qui seraient introduites. Parmi ces nouvelles variables, celle sur le GALI est sensible au sens de la loi Informatique et libertés, contrairement à celle sur le lieu de naissance des parents. Tout ceci ne préjuge pas de la manière dont nous diffuserons les résultats. Aujourd'hui, la nationalité, le pays de résidence antérieure et la date d'arrivée en France ne font pas l'objet d'une diffusion très fine. Il s'agit d'un garde-fou important.

Je souhaitais également revenir sur la question des origines sociales. En effet, le questionnaire du recensement ne va pas jusqu'à demander les origines sociales des parents. Pour autant, nous connaissons les catégories sociales et la profession détaillée des personnes, leur niveau de formation, tout autant de données qui caractérisent les personnes et qui se révèlent très importantes pour analyser les inégalités, quelles qu'elles soient. Par ailleurs, je rappelle que dans la prise en compte des demandes qui nous ont été adressées, nous pondérons de manière importante la nécessité de connaissances à un niveau local. Il est donc essentiel pour nous d'identifier a priori des usages au niveau local. Il me semble que dans la discussion d'aujourd'hui des exemples ont été fournis.

Enfin, le règlement ESOP est en cours de préparation au niveau européen. Nous participons de manière extrêmement active à tous les groupes de travail qui réfléchissent sur ces questions et dans lesquels se dessinent les évolutions du règlement qui nous demanderait *a priori* des données plus fraîches, plus fines et sans doute avec un nombre de variables accru pouvant inclure les données dont nous avons parlé aujourd'hui, mais cela n'est pas adopté pour l'instant.

Jean-Philippe VINQUANT

Nous allons examiner une modification de l'avis pour mieux présenter la position exprimée notamment par la Ligue des droits de l'homme.

Jan-Robert SUESSER

Je vous propose de modifier le paragraphe de la manière suivante : « en revanche, l'introduction du lieu de naissance des parents fait débat. Pour tous, cette information est importante pour mieux appréhender les inégalités, les situations de discrimination, les difficultés d'accès aux droits selon les origines et sur deux générations, et elle peut contribuer à cibler les actions à mettre en œuvre dans le cadre des politiques de cohésion sociale. C'est le fait de l'inclure dans le recensement qui fait l'objet de débats, parce qu'il présente

aussi des risques au vu des discussions actuelles sur les data dans le débat public ». Je vous enverrai une phrase pour préciser les risques à l'œuvre. Il faudrait également demander à la fin que le débat se poursuive pour mieux analyser avec les acteurs qui connaissent le risque du débat social la façon dont cette question peut être traitée au niveau du Cnis. Cette question de la data et des nouveaux risques que la statistique publique doit traiter est discutée de façon très pertinente. N'agissons pas comme si nous nous trouvions dans un îlot.

Jean-Philippe VINQUANT

Cette modification me semble effectivement correspondre plus finement à notre discussion. J'ai toutefois relevé que la mauvaise tournure que prend parfois le débat public sur le sujet de l'immigration constitue pour certains un motif encore plus impérieux à agir avec plus de connaissance. Il me semble donc important de distinguer ceux qui pensent qu'il faut se montrer encore plus prudent et les autres, pour qui il est d'autant plus essentiel d'avoir des éléments de connaissance.

Notre champ de compétence au sein de la commission ne couvre pas l'intégralité de la statistique publique. Le débat préconisé au moment où les résultats des tests seront connus nous permettra de revenir sur cette question avec de meilleurs éclairages.

Nous avons procédé aux amendements tenant compte des propositions et échanges, avec la volonté de conserver un texte cohérent et relativement court. Chacun peut s'exprimer autour de l'avis rendu par la commission. Pour ne pas donner l'impression que ceux qui éprouvent des inquiétudes ou des réserves sur l'introduction d'une question sur le pays de naissance dans le recensement ne souhaitent pas que plus d'enquêtes ou de statistiques puissent suivre des phénomènes d'inégalités ou de discriminations liés au pays de naissance des parents ou à la situation d'immigré de 2^{ème} génération. Nous comprenons que la source des réserves et inquiétudes de certaines institutions vient de l'introduction dans le recensement lui-même.

Nous indiquerions donc que cette question « *a fait débat. Pour tous, cette information est importante pour mieux appréhender les inégalités, les situations de discrimination, les phénomènes de ségrégation et les difficultés d'accès aux droits selon les origines et sur deux générations, et elle est nécessaire pour aider à cibler les actions à mettre en œuvre localement dans le cadre des politiques de cohésion sociale. L'introduction de cette question dans le recensement pose problème pour certains, car elle présenterait des risques d'instrumentalisation dans le débat public* ». Nous avons supprimé la fin de la phrase sur les risques de repérage des individus, puisque ceux-ci n'ont pas été exprimés lors des échanges.

Quant à la remarque plus générale du positionnement de statistique publique, je ne pense pas qu'il me revienne en tant que président de commission d'adresser une recommandation aussi large et générale.

Je vous remercie pour la richesse de vos interventions, l'écoute réciproque. Le sujet avait déjà donné lieu à des travaux précédemment. L'opportunité nous est donnée aujourd'hui d'une refonte assez globale du bulletin individuelle et le test nous permettra d'en appréhender l'acceptabilité et l'exploitation en juin 2022.

Nous aurions pu saluer dans l'avis le fait que l'Insee ose bousculer le bulletin individuel. Souvent, les tenants des enquêtes se montrent conservateurs pour préserver les séries. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions tout de même ajouter que la commission se félicite de cet entretien du bulletin individuel et du retrait ou de l'ajout de certaines questions. Il est bon que le recensement reste vivant.

L'avis amendé en séance est approuvé.

DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES (ARTICLE 7BIS, LOI 1951)

Françoise MAUREL, Cnis

Dans un souci de transparence, nous informons la commission d'une modification d'un avis favorable rendu voilà un an sur une demande d'accès de la Drees aux données individuelles et nominatives du fichier SI-VIC utilisé pour le dénombrement hospitalier de la Covid-19 notamment. La demande de la Drees a été validée par le président et l'avis modificatif a été signé le 21 septembre dernier. La modification consistait à préciser que les données du SI-VIC seront appariées aux données fiscales issues du fichier FILOSOFI de l'Insee non pour les seules personnes hospitalisées, mais pour l'ensemble de la population, ceci afin de disposer

d'informations sur les personnes non hospitalisées pour servir de référence par rapport à la population d'intérêt. Cette demande porte donc un élargissement des traitements prévus en 2020 par la Drees.

EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

Enquête sur la vie affective des jeunes adultes

Marie BERGSTRÖM, Ined

Cette enquête de l'Ined porte sur les relations intimes à la jeunesse. Elle s'adresse aux jeunes adultes de 18 à 29 ans vivant en France métropolitaine. Il s'agit d'une enquête téléphonique auprès de 10 000 personnes. L'échantillonnage est constitué par génération aléatoire de numéros de téléphone portable. Nous avons envisagé la base FIDELI comme base de sondage avant de l'écarter, car nous souhaitons des coordonnées téléphoniques. Or les jeunes sont rattachés à la déclaration de leurs parents jusqu'à 25 ans, ce qui rend cette base peu utile. Nous pouvons en revanche identifier et donc écarter des personnes de plus de 30 ans. C'est donc dans cet objectif que nous utiliserons FIDELI. La collecte doit intervenir à l'automne 2022 pour une durée de six mois avec une mise à disposition des données en 2026. Cette enquête est montée par une équipe d'ingénieurs d'enquêtes et de chercheurs de l'Ined, l'INJEP, Santé publique France et du CNRS.

Cette enquête part du constat de transformations profondes de la jeunesse au cours des dernières décennies, avec un allongement des études, une diversification et une précarisation, liés au report des étapes de passage à l'âge adulte et aux difficultés d'insertion. Ces changements touchent aussi la vie intime et conduisent à l'apparition d'une période dite de « jeunesse sexuelle ». Cette jeunesse sexuelle traduit le report de l'âge de la première mise en couple et une période d'expérimentation sexuelle. Aujourd'hui, avant de s'installer avec quelqu'un, les jeunes vivent souvent des histoires multiples plus ou moins longues, plus ou moins engagées affectivement. Cette diversification des relations intimes s'accompagne d'une augmentation des séparations.

D'autres changements sont à l'œuvre dans le même temps : la diffusion des nouvelles pratiques numériques, y compris dans la sexualité et la conjugalité, une visibilité accrue des bi et homosexualités, mais aussi des parcours trans, et enfin une diversité et une politisation des identités de genre, avec une minorité significative de jeunes qui critiquent ou prennent de la distance avec les catégories d'homme et de femme.

Les enquêtes existantes captent partiellement ces évolutions et nous nous trouvons face à un paradoxe. D'un côté, les enquêtes sur la jeunesse fournissent des informations très fines sur la situation vis-à-vis des études, de l'emploi, des conditions de vie et des ressources des jeunes, mais interrogent souvent très peu la vie intime, se limitant à une ou deux questions sur le fait d'être en couple ou de l'avoir été. De l'autre côté, les enquêtes en population générale sur la sexualité et la conjugalité permettent de suivre de façon très fine les évolutions des comportements sexuels ou de la formation des unions, mais elles ne permettent pas d'approfondir les spécificités et les problématiques propres à la jeunesse, notamment cette diversité relationnelle. Ces enquêtes restent en effet centrées sur deux figures : le premier partenaire sexuel et le premier conjoint.

La dernière enquête spécifiquement consacrée à la sexualité des jeunes en France, l'enquête ACSJ (Analyse des comportements sexuels des jeunes) a été conduite en 1994. Depuis 30 ans, de très nombreux changements sont intervenus et il nous semble important de renouveler et approfondir les connaissances sur le sujet. Cette nouvelle enquête a pour objectif de saisir les nouveaux modes d'entrée dans la sexualité et la conjugalité en poursuivant deux pistes principales. Il s'agit d'abord d'objectiver cet élargissement de répertoire relationnel que nous observons chez les jeunes en cartographiant les nouvelles formes relationnelles, mais aussi de saisir les nouvelles pratiques et identités qui touchent la sexualité et le genre.

Le questionnaire est constitué par un module central qui interroge les relations au cours des 12 derniers mois. Cette période est suffisamment récente pour faire décrire des relations de différents types, y compris les plus éphémères, tout en étant suffisamment longue pour capter un grand nombre de relations. Il s'agit ici de mesurer, caractériser et comparer ces relations et de pouvoir décrire la variété des expériences des jeunes adultes selon l'âge, le sexe, les situations sociales et territoriales. Après plusieurs tests, nous avons décidé d'interroger quatre types de relations : des relations de couple, les histoires d'un soir, des relations sexuelles qui s'inscrivent dans la durée sans être considérées comme des couples et enfin des relations platoniques. Cette enquête vise à caractériser ces relations avec des indicateurs communs, notamment le contexte de la rencontre, les caractéristiques des partenaires, la temporalité de la relation, le degré

d'engagement, l'investissement affectif, la sexualité, le consentement sexuel entre les partenaires, les situations de violence, les consommations de substances psychoactives en contexte intime et le contexte de fin de relation.

A ce module central s'ajoutent des modules qui visent à caractériser les enquêtés et leur parcours. Nous allons interroger leur situation vis-à-vis des études et de l'emploi, leur situation résidentielle et leur départ de chez leurs parents. Un module interroge les caractéristiques des parents et la présence de frères et sœurs, les loisirs, les conditions de vie pendant l'adolescence. Dans ce module, nous interrogeons aussi le fait d'avoir été élevé dans une religion et l'importance que cette religion a pour le répondant aujourd'hui. Nous avons aussi prévu quelques questions sur la sociabilité amicale, y compris la sociabilité numérique, un module sur la santé qui aborde notamment la santé subjective, la limitation dans les activités (GALI) et qui repère les situations de détresse psychologique. Nous nous intéressons par ailleurs à l'entrée des jeunes dans la sexualité génitale et pré-génitale. Nous captions une série d'expériences au cours de la vie. Pour comprendre et contextualiser les 12 derniers mois, il faut savoir ce qui s'est passé avant.

Enfin, nous avons construit quatre modules « focus » qui traitent de problématiques spécifiques : les identités de genre et la prévalence des intentions et des réalisations de changement de sexe, les expériences spécifiques des jeunes qui s'identifient comme non-hétérosexuels, notamment les expériences de traitement négatif ou de discrimination, les nouveaux modes de rencontre sur internet et enfin les valeurs et les représentations.

Ce questionnaire a été préparé et testé par le biais d'entretiens qualitatifs et de tests de questionnaire à petite échelle, avec des enquêteurs professionnels. Une fois que le questionnaire a été stabilisé, nous l'avons testé à grande échelle avec Ipsos au printemps. Ce test avait pour objectif de tester la qualité du questionnaire, mais aussi de tester l'échantillonnage, mieux définir les scénarios de contact qui permettent d'augmenter le taux d'acceptation et de réponse. Nous avons aussi testé cet appariement avec FIDELI. Cette démarche nous a permis d'effectuer un certain nombre de choix méthodologiques et de valider le questionnaire que nous vous présentons aujourd'hui.

Yvon SERIEYX

Dans les caractéristiques socioéconomiques, nous recommandons toujours de bien inclure, au-delà des données recueillies par le biais de FIDELI, une appréciation subjective de l'aisance financière, à l'image de l'échelle à cinq valeurs de l'enquête SRCV. Sur un public qui se trouve à différentes étapes d'une transition entre dépendance et autonomie, cette démarche permet d'estimer le niveau de vie subjectif de la personne.

Marie BERGSTRÖM

Merci pour ce retour. Nous n'allons pas utiliser les données de FIDELI pour enrichir les données. L'appariement sera réalisé au tout début, uniquement pour le nettoyage de l'échantillon, afin d'identifier les numéros de personnes âgées de plus de 29 ans et ne pas les appeler inutilement. S'agissant des ressources, les jeunes peuvent avoir des revenus qui viennent des parents. Plutôt que le niveau de vie, nous envisageons d'évoquer le budget dont les jeunes disposent pour leurs dépenses. Cet indicateur semble plus simple à comprendre. Il permet aussi de révéler les ressources disponibles, qui peuvent avoir des sources très différentes (revenus propres, revenus des parents, aides, etc.).

Yvon SERIEYX

C'est une solution. Cependant, d'expérience, comme nous pouvons difficilement le rapprocher d'une charge objective de responsabilité familiale, il nous semble vraiment nécessaire d'intégrer cette solution rapide et simple de cette échelle à cinq valeurs de l'enquête SRCV pour avoir une idée du niveau de vie subjective. En opérant des tris, nous constatons que ces éléments créent des angles d'analyse tout à fait forts. Nous l'avons vu notamment dans EPICOV.

La commission Démographie et questions sociales rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur la sexualité des jeunes adultes.

Jean-Philippe VINQUANT

Les enquêtes suivantes sont proposées pour renouvellement et ne feront donc pas l'objet d'une présentation. Les représentants des organismes sont néanmoins présents pour répondre à vos questions éventuelles.

Enquête familles et employeurs 2 (Renouvellement)

Yvon SERIEYX

L'idée d'effectuer des tirages sur les jours EDP a-t-elle été retenue ? Nous sommes très heureux que cette enquête soit réalisée à nouveau. Pour autant, nous regrettons le passage d'une interrogation de foyer à une interrogation individuelle qui entraîne une perte d'informations très importante. Pour nous, la conciliation famille/travail vient de la rencontre entre une famille entière et les employeurs qui, d'une certaine manière, la font vivre. Nous attendions beaucoup de cette dimension d'interrogation du foyer. L'une des solutions pour pallier cette faiblesse consisterait à récupérer le maximum d'informations sur l'ensemble du foyer, ce qui se révélerait plus facile en interrogeant des personnes en jours EDP d'après ce que j'ai pu comprendre. Par ailleurs, avez-vous envisagé un sous-échantillon même non représentatif ou la remise d'un questionnaire conjoint ?

Ariane PAILHÉ, Ined

En effet, nous passons à une logique individuelle. Dans la première édition, nous interrogeons deux personnes par logement. Désormais, nous n'en interrogerons qu'une seule. Il est prévu de poser des questions sur la situation du conjoint et du ménage de façon complète. Nous avons testé cette option. Quant à l'EDP, nous sommes en discussion avec l'Insee sur une possibilité de tirage dans FIDELI.

La commission Démographie et questions sociales rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Familles et employeurs 2 ».

Enquête étude des relations familiales et intergénérationnelles 2 (Renouvellement)

Yvon SERIEYX

Avez-vous prévu une concertation des parties intéressées dans la suite du processus ? Le cas échéant, nous souhaiterions y participer.

Laurent TOULEMON, Ined

Merci pour votre intérêt pour l'enquête. Une concertation est bien prévue. L'enquête fait partie d'un projet européen. Pour l'instant, nous nous sommes concentrés sur la comitologie européenne. Le contenu du questionnaire est assez contraint par l'aspect de comparaisons internationales. Nous pouvons organiser des synergies avec l'enquête Familles et employeurs en termes d'échantillon, de modalités de collecte et de suivi. Nous constituerons aussi un comité de pilotage avec les partenaires intéressés. Nous ne manquerons pas de vous contacter à ce moment-là. L'enquête aura lieu en 2023. Lorsque nous aurons assimilé les contraintes liées au caractère européen de l'enquête, nous verrons comment intégrer des partenaires plus spécifiquement français.

Yvon SERIEYX

Ce programme comporte des données tout à fait capitales pour nous. Il fera l'objet de trois vagues, comme en 2005.

Laurent TOULEMON

Nous prévoyons effectivement trois vagues en 2023, 2026 et 2029.

Yvon SERIEYX

Si nous pouvons bénéficier d'une concertation pour donner de la force aux voix françaises dans les comités directeurs, nous sommes prêts à nous investir.

Laurent TOULEMON

Merci. Nous menons effectivement des discussions pour les questionnaires des vagues suivantes. Je retiens votre intérêt. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

La commission Démographie et questions sociales rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Étude des relations familiales et intergénérationnelles 2 ».

Enquête sociale européenne (Renouvellement)

Valentin BRUNEL, Sciences Po/CNRS

Je suis accompagné d'Agnalys Michaud qui coordonne l'enquête au niveau français.

Yvon SERIEYX

Cette enquête est toujours opportune, ne serait-ce que parce qu'elle est en très large accès et que ses questions sont toujours aussi intéressantes. Sur l'édition précédente, le Comité du label avait formulé des remarques sur le référentiel des valeurs utilisé. Ce référentiel nous semble obsolète. Il ne comporte pas de questions, pourtant déjà bien explorées par des panels d'instituts, sur le consentement à l'impôt, le rapport à la société, etc. Cette enquête sociale étant plutôt une enquête sociétale, nous trouvons que ce référentiel n'est pas adéquat. Nous voudrions engager des travaux pour concevoir une proposition française à défendre au sein des instances européennes et faire évoluer cet aspect.

Agnalys MICHAUD

L'évolution de l'enquête elle-même paraît compliquée. Il faut cependant avoir en tête qu'ESS (European Social Survey) met en place dès cette édition un panel CRONOS/Opinion Study dans 12 pays qui a pour objectif, en plusieurs vagues sur l'année à venir, d'explorer toutes ces nouvelles thématiques. Nous introduirons progressivement ces nouvelles thématiques dans l'ESS.

Valentin BRUNEL

Comme à chaque vague, il est prévu des concertations au niveau européen pour modifier les questions. Le poids de l'histoire reste fort, mais rien n'indique que ces questions sur les valeurs soient totalement immuables. Tant que nous continuerons de défendre l'idée que ces questions peuvent être améliorées, nous gardons l'espoir qu'elles puissent l'être.

Jean-Philippe VINQUANT

Il serait effectivement très utile de peser dans les instances pour prendre en compte l'évolution des valeurs dans cette enquête.

La commission Démographie et questions sociales rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sociale européenne.

CONCLUSION

Jean-Philippe VINQUANT

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre participation à cette réunion. Nous avons dépassé l'horaire initialement prévu, mais je pense que les sujets le méritaient. Nous mettrons en ligne l'avis amendé, les contributions de tous ceux qui souhaitent les porter à la connaissance de toutes et tous. Je remercie également le secrétariat général du Cnis pour la préparation et la conduite de la réunion.

Je vous donne rendez-vous pour notre prochaine séance, le 9 juin 2022.

La séance est levée à 17 heures 45.

AVIS EMIS EN COMMISSION

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des évolutions envisagées par l'Insee du bulletin individuel de recensement, à l'occasion de la mise en place de la nouvelle nomenclature des catégories socio-professionnelles, la PCS 2020. Plus économe en variables annexes, celle-ci rend possible l'ajout de questions supplémentaires. Après une phase d'échanges en 2020, qui a confirmé l'actualité de plusieurs propositions du rapport du Cnis de 2012¹ et permis de recueillir de nouvelles demandes, et après avis favorable de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) en octobre 2021, l'Insee propose des évolutions du questionnaire qui sont en cours de test sur le terrain. Outre des adaptations de formulations et la suppression de questions devenues inutiles, trois nouveaux thèmes sont introduits : le télétravail, le handicap et le lieu de naissance des parents.

Les échanges en commission ont montré que l'introduction des deux premiers thèmes (télétravail, handicap) fait consensus et est considérée comme utile pour mieux ajuster les politiques publiques à partir d'une information finement localisée.

En revanche, l'introduction du lieu de naissance des parents a fait débat. Pour tous, cette information est importante pour mieux appréhender les inégalités, les situations de discrimination(s), les phénomènes de ségrégation et les difficultés d'accès aux droits selon les origines et sur deux générations et elle est nécessaire pour aider à cibler les actions à mettre en œuvre localement dans le cadre des politiques de cohésion sociale. L'introduction de cette question dans le recensement pose problème pour certains, car elle présenterait des risques d'instrumentalisation dans le débat public.

La commission considère que la concertation sur l'usage des statistiques publiques pour éclairer les débats de société est fondamentale en démocratie et permet d'identifier clairement les points de désaccord et leurs motivations. Elle reconnaît que la question sur le lieu de naissance des parents peut présenter un risque d'utilisation biaisée dans le cas d'une diffusion très finement localisée de cette information. Pour autant, son apport à la connaissance statistique sera majeur, comme en témoigne la collecte de cette information dans plusieurs grandes enquêtes, qui ont aussi montré sa bonne acceptation par les personnes enquêtées. Cette information est également présente dans plusieurs recensements à l'étranger et demandée par les instances européennes et internationales.

La commission est dans l'ensemble favorable aux évolutions proposées du questionnaire individuel du recensement. S'agissant de la question sur le lieu de naissance des parents, elle suivra avec attention les enseignements du test et demande à l'Insee de les présenter en commission dans la mesure du possible lors de la réunion de juin 2022. La commission recommande par ailleurs que le service statistique public soit particulièrement vigilant sur le traitement de l'information sur les origines géographiques, pendant le processus de collecte et lors de la mise à disposition des résultats statistiques et des fichiers détail et qu'il prenne l'attache de la Cnil à ce sujet.

¹Rapport du Cnis n° 130 « Évolution du questionnaire de recensement de la population », 2012

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Ined Enquête sur la vie affective des jeunes adultes](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Ined Enquête Longitudinale Familles et Employeurs](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Ined Étude des relations familiales et intergénérationnelles 2](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Sc Po Enquête sociale européenne](#)
- [Modifications envisagées sur le bulletin individuel de recensement](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

- [Évolutions envisagées du bulletin individuel du recensement - Insee](#)
- [Mesurer le handicap dans le recensement - Drees](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Vie affective des jeunes adultes, Ined](#)
- [Document précisant la position de la CGT](#)

AVIS « 7BIS »
[A télécharger sur le site du Cnis](#)

Paris, le 3 décembre 2020 n° 141 / H030

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

MIS À JOUR LE 21 SEPTEMBRE 2021

Au cours de sa réunion du 2 décembre 2020, la commission « Démographie et Questions Sociales » a examiné la demande d'accès à des sources administratives :

Formulée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du Ministère des Solidarités et de la Santé

- des données concernant SI-VIC (SI de Suivi et de Dénombrement de Victimes) détenues par la Direction Générale de la Santé

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**Le président de la commission
Jean-Philippe Vinquant**

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951
modifiée
à des données concernant SI-VIC par la DREES.**

1. Service demandeur

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Service statistique ministériel au sein du Ministère des solidarités et de la santé

2. Organisme détenteur des données demandées

Direction générale de la santé du ministère des solidarités et de la santé, responsable du traitement SI-VIC.

3. Nature des données demandées

La base SI-VIC (SI de Suivi et de Dénombrement de Victimes) est un système d'information mis en œuvre par la DGS en 2016 à la suite des attentats de Paris de 2015 avec l'objectif d'identification et de suivi des victimes des situations sanitaires exceptionnelles (attentats, accident majeurs).

En mars 2020, SI-VIC devient le pivot du dénombrement hospitalier pour la Covid-19. Depuis, tous les établissements de santé (>2 000) qui reçoivent des patients atteints de la Covid-19 saisissent dans SI-VIC.

La base de données contient des informations sur le patient (nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse et commune de résidence), sur le lieu d'hospitalisation (établissement, service), sur le type d'hospitalisation (hospitalisation conventionnelle, soins critiques, soins de suite et réadaptation) et sur le mode de sortie (retour à domicile ou décès).

La DREES est destinataire des données pseudonymisées et souhaite, pour ce projet, accéder aux données nominatives.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

La DREES est déjà destinataire, en tant que sous-traitant de la DGS dans le cadre de l'appui à la gestion de la crise sanitaire, d'une partie des informations pseudonymisées enregistrées dans l'outil SI-VIC afin notamment de produire des statistiques sur le dénombrement des patients hospitalisés pour Covid-19 et leurs parcours hospitaliers.

L'accès aux données nominatives de SI-VIC est demandé pour permettre l'enrichissement des données de SI-VIC avec des données issues des traitements dont l'INSEE a la responsabilité, notamment le Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes (FIDELI) et les déclarations sociales (DADS/DSN/panel tous actifs occupés).

L'objectif de cet appariement est de caractériser le profil socio-démographique des patients au-delà de leur sexe et de leur âge **et de comparer les caractéristiques de ces patients à celles des personnes présentes dans FIDELI**. Une connaissance plus fine des caractéristiques des patients hospitalisés (type de ménage, conditions de logement, situation professionnelle notamment) répondrait à une demande sociale forte, et serait susceptible d'éclairer les autorités sanitaires dans la conduite des politiques de lutte contre l'épidémie Covid-19. **La possibilité de comparer les caractéristiques de ces patients à l'ensemble des caractéristiques des personnes en France, grâce au rapprochement avec l'ensemble des personnes de FIDELI (appariement élargi), permettra d'apporter un nouveau regard sur ces résultats. Cet appariement élargi permet en effet d'analyser les déterminants des hospitalisations en lien avec le Covid et pas uniquement les caractéristiques des patients conditionnellement au fait qu'il soit dans SI-VIC (ce qui peut créer des biais d'interprétation)**

Les premiers résultats de l'enquête EpiCoV montrent l'importance des conditions d'habitat sur la circulation du virus, en particulier le nombre de personnes avec qui on habite. Cette enquête montre également des taux d'infection chez les professionnels de santé deux fois plus élevés que chez les autres actifs. L'enquête met en évidence que l'exposition au virus dépend des facteurs d'exposition (lieu de résidence, conditions de logement, nécessité de travailler hors du domicile) et aux effets du confinement sur les conditions de vie (recours au télétravail, situation d'emploi, situation financière).

Les résultats issus de EpiCoV donnent une information sur le risque en population générale, mais ne permettent pas de produire des informations sur les formes graves de la maladie. D'autres études ont déjà pu éclairer un certain nombre de questions liées aux inégalités sociales de santé, et ont par exemple pu mettre en évidence des inégalités d'accès à la prévention ou de reste à charge.

L'appariement de données de SIVIC avec les données de FIDELI et DADS/DSN permettra de mettre en relation ces inégalités sociales, en termes de mode de vie, de situation professionnelle avec les parcours des patients avec une forme grave de Covid-19, nécessitant une hospitalisation, avec pour une partie d'entre eux un passage par une unité de soins critiques, et pouvant amener à un décès. Cette analyse suppose de disposer non seulement des données SI-VIC appariées à celles de FIDELI, mais également des caractéristiques des personnes de FIDELI non présentes dans SI-VIC.

Cette analyse ne permettra pas de prendre en compte la présence ou pas de comorbidités, comme une pathologie chronique (ex : diabète), facteur de risque avéré pour les formes graves. L'appariement avec les données du Système national de données de santé en revanche permettrait de compléter cette analyse sur ce volet.

5. Nature des travaux statistiques prévus

La DREES reçoit quotidiennement le fichier SI-VIC pseudonymisé. Elle utilise les informations issues de SI-VIC pour réaliser des prévisions d'entrées / sorties en hospitalisation, retours à domicile et décès en date de survenue corrigée des délais d'enregistrement, et à des fins d'étude (par exemple, le Dossier de la DREES consacré au parcours d'hospitalisation des malades du Covid-19). La DREES a acquis une bonne expertise des variables d'études présentes dans le fichier.

Le schéma d'appariement envisagé est le suivant :

L'INSEE est directement destinataire des traits d'identités du fichier SI-VIC en provenance de l'ANS.

L'INSEE reconstitue un NIR pour les identifiants SI-VIC et FIDELI sur la base des traits d'identités (le NIR est présent nativement dans la DSN). Le cas échéant, un premier appariement sera réalisé entre SI-VIC et FIDELI sur la base des traits d'identité nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse et commune de résidence, afin de compléter les traits d'identités SIVIC par le lieu de naissance issu de FIDELI (le lieu de naissance, indispensable pour la recherche du NIR, n'est pas présent nativement dans le fichier SIVIC) et de limiter en volume les recherches de NIR sur le fichier FIDELI. Ce premier appariement serait pris en charge par le missionnaire INSEE chargé du pilotage de l'appariement SI-VIC/FIDELI/DSN, en poste à l'Inspection Générale

Sur la base des NIR reconstitués, l'INSEE établit la correspondance identifiant SI-VIC/identifiant FIDELI/identifiant DSN.

L'INSEE raccroche ensuite les variables d'études FIDELI et DSN au fichier, et renvoie à la DREES un fichier avec l'identifiant SI-VIC et les variables FIDELI/DSN, dont l'identifiant FIDELI non signifiant, pour les patients dans SI-VIC et dans FIDELI.

L'INSEE conserve par ailleurs une base avec l'ensemble des variables d'études FIDELI pour l'ensemble des individus de FIDELI, qu'ils aient été hospitalisés ou non, avec l'identifiant SI-VIC pour les individus également présents dans SI-VIC.

La DREES réapparie ensuite complète ensuite, pour les patients hospitalisés avec les variables d'études SI-VIC sur la base de l'identifiant SI-VIC pour constituer le fichier individuel complet puis le renvoie à l'INSEE, en conservant uniquement les variables strictement nécessaires pour l'analyse.

L'INSEE et la DREES reconstituent enfin la base SI-VIC FIDELI appariée avec les informations de FIDELI pour l'ensemble des individus de FIDELI, qu'ils aient été hospitalisés ou non.

Ce schéma d'appariement permet notamment d'éviter qu'un même acteur dispose à la fois des traits d'identité SI-VIC et des variables d'étude SI-VIC.

Il est proposé de conserver à l'INSEE une table de correspondance entre identité SI-VIC et NIR. Sous réserve de faisabilité juridique, cela permettrait de procéder, dans un deuxième temps et en fonction de la

qualité de la reconstitution du NIR, à un appariement avec le SNDS comme cela a été fait dans le cadre de l'enquête santé.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Aucun dispositif existant ne permet de répondre à l'objectif énoncé.

Ces statistiques viendraient compléter d'autres données sur l'épidémie Covid-19 et seraient susceptibles d'éclairer les autorités sanitaires dans la conduite des politiques de lutte contre l'épidémie Covid-19.

En particulier, de telles données permettraient d'identifier quels sous-groupes de population, en termes de niveau de vie ou de situation professionnelle, sont les plus à risque de forme grave. L'appariement élargi permet de comparer les caractéristiques des patients de SI-VIC à ceux de la population générale et donc de distinguer si ces sous-groupes de population le plus à risque le sont du fait d'un plus fort risque d'être hospitalisé ou, d'un risque d'être hospitalisé en soins critiques conditionnellement au fait d'être hospitalisé plus important. Elles viendraient alimenter les réflexions des Directions métier du Ministère : Direction générale de la Santé, Direction générale de l'offre de soins et Direction générale de la cohésion sociale, ainsi que des Agences régionales de santé, et de l'Agence Santé publique France, sur les messages de prévention destinés à la population, l'adaptation des gestes barrières, ou encore la fragilité des populations selon les caractéristiques des territoires. Ces directions n'auraient accès qu'à des tableaux de statistiques agrégés, intégrés le plus souvent dans des notes internes produites par la Drees.

7. Périodicité de la transmission

Il est prévu de réaliser un premier appariement pour voir la faisabilité et la qualité de la reconstruction du NIR à partir des éléments nominatifs de SI-VIC. Pour cela est proposé d'utiliser les données disponibles de SI-VIC depuis le début de la première vague (1^{er} mars).

En fonction des résultats, un second appariement en fin d'épidémie pourrait être envisagé.

8. Diffusion des résultats

Les résultats statistiques donneront lieu à des publications de la DREES.

Si les résultats sont probants, le fichier pourrait dans un second temps être mis à disposition de la communauté des chercheurs.

Le service producteur cédant a été informé en amont de la demande.

Avis d'opportunité d'enquêtes

- Ined - Enquête sur la vie affective des jeunes adultes
- Ined - Enquête Longitudinale Familles et Employeurs
- Ined - Étude des relations familiales et intergénérationnelles 2
- Institut de sciences Politiques - Enquête sociale européenne



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la vie affective des jeunes adultes

Type d'opportunité : Première demande d'opportunité

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeurs : Institut national d'études démographiques (Ined)

Au cours de sa réunion du 2 décembre 2021, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur la vie affective des jeunes adultes.

La période qui caractérise la jeunesse a connu des transformations profondes au cours des dernières décennies qui ont conduit à diversifier les expériences des jeunes. Les étapes d'entrée dans la vie adulte sont devenues désynchronisées et plus réversibles : la période de la jeunesse est plus longue sous l'effet de l'allongement des études et les jeunes connaissent plus souvent des situations de précarité en raison des difficultés d'insertion et de l'insécurité de l'emploi. Ces évolutions ne sont que partiellement enregistrées dans les enquêtes existantes qui témoignent d'un paradoxe : quand elles sont consacrées à la jeunesse, elles n'abordent que marginalement la vie intime. L'enquête vient donc combler un vide en s'intéressant à la vie affective et sexuelle des jeunes de 18 à 29 ans. Le thème principal de l'enquête, à savoir la diversité des relations intimes à la jeunesse, constitue le principal point aveugle des enquêtes existantes

L'objectif est de saisir les nouveaux modes d'entrée dans la sexualité et la conjugalité des jeunes, en s'intéressant plus particulièrement à la diversité des relations intimes qui caractérisent désormais la jeunesse. L'enjeu consiste ici à capter la variété des relations juvéniles : des « histoires » des plus éphémères et strictement sexuelles à la diversité des relations amoureuses et conjugales. L'enquête s'intéresse également aux nouvelles pratiques, comme les pratiques numériques à caractère sexuel et à la nouvelle diversité des identités de genre et de sexualité qui concernent désormais une minorité significative des jeunes adultes

Les unités statistiques enquêtées sont les individus âgés de 18 à 29 ans. L'échantillon sera constitué par génération aléatoire de numéros de portables, car le taux d'équipement en téléphonie mobile est quasiment total sur cette population et sa taille sera de 10 000 personnes. Ce mode de collecte permet de maintenir une bonne distance entre enquêteurs et enquêtés dans les études sur des thèmes sensibles. Il garantit aussi de bons taux de réponse par rapport aux enquêtes auto-administrées. L'enquête sera réalisée auprès des personnes vivant en France métropolitaine.

Il s'agit d'une enquête non obligatoire. La durée d'entretien est évaluée à 45 minutes. L'enquête comporte de nombreuses questions sur des sujets sensibles, dont la sexualité en particulier mais aussi la religion et la santé. Le questionnaire comporte plusieurs mentions informant les répondants de leur droit de ne pas répondre, et prévoit de nombreux argumentaires afin d'expliquer l'intérêt et l'usage de ces informations en cas de questions des répondants.

L'enquête, avec huit autres enquêtes françaises ou européennes de recherche ou de la statistique publique sert de cadre au grand équipement structurant pour la recherche LifeObs – Observatoire français des parcours de vie financé par le Plan d'investissement d'avenir. L'enquête est également articulée à la prochaine enquête « Sexualités et Santé sexuelle » (E3S) en population générale. Elle permet de développer des thématiques spécifiques à la jeunesse ou des pratiques émergentes particulièrement prévalentes chez les jeunes que l'enquête E3S n'aborde qu'à la marge. La complémentarité de ces deux enquêtes sur la sexualité est garantie par la participation de plusieurs membres de l'équipe conceptrice (dont la responsable d'enquête) à l'équipe de conception de l'enquête E3S.

L'équipe de conception de l'enquête est composée de personnes issues de plusieurs institutions avec un intérêt direct pour les thématiques de l'enquête : l'Injep, Santé publique France, le Cnrs (centre Maurice Halbwachs), et l'Ined (Unités « Sexualité, genre et inégalités » et « Fécondité, familles, conjugalités », ainsi que le Service des enquêtes et sondages). Le conseil scientifique de l'enquête est consulté sur le contenu du questionnaire et composé de chercheurs renommés dans le domaine de la jeunesse, de la sexualité, de la conjugalité et des techniques d'enquêtes, appartenant à diverses institutions.

Les données, après pseudonymisation, seront mises à disposition à toute la communauté scientifique via le catalogue de données Quetelet Progedo Diffusion. Dans le cadre de l'Equipex+ LifeObs, la documentation de l'enquête sera traduite en anglais et des formations seront organisées pour visibiliser l'enquête et encourager son exploitation dans le milieu universitaire.

Les premiers résultats sont prévus pour le printemps 2024.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de deux ans, sur les années de collecte allant de 2022 et 2023.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Longitudinale Familles et Employeurs (FamEmp)

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeurs : Institut national d'études démographiques (Ined)

Au cours de sa réunion du 2 décembre 2021, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête FamEmp.

Les équilibres entre vie familiale et vie professionnelle sont aujourd'hui bouleversés par de profonds changements économiques, sociaux, démographiques et politiques. Ces évolutions interrogent tout particulièrement les décideurs publics, les employeurs et les organismes de protection sociale amenés à développer des politiques et des dispositifs d'aide dédiés. Ces changements majeurs reconfigurent les parcours de vie individuels et appellent des recherches inédites, ambitieuses et interdisciplinaires. Comprendre ces évolutions est en effet crucial pour prévoir et préparer l'avenir, ainsi que pour concevoir des politiques publiques et des politiques d'entreprises adaptées.

La nouvelle enquête longitudinale FamEmp vise à mesurer l'évolution depuis le début des années 2000 de la prévalence des conflits entre le travail et la vie personnelle. L'enquête permettra d'évaluer l'effet des conditions d'articulation entre les deux sur les carrières, les trajectoires familiales, le bien-être et la santé. Elle vise aussi à établir leur impact sur les inégalités sociales et de genre sur le marché du travail et dans la sphère domestique. Une attention particulière sera portée aux situations de vulnérabilité sociale et aux nouvelles formes d'emploi et d'exercice du travail. L'enquête permettra également d'apprécier le rôle joué par l'évolution des politiques d'entreprise et des politiques publiques. Enfin, elle permettra d'identifier les facteurs susceptibles de réduire ou d'accroître les tensions entre les deux sphères.

Les unités statistiques enquêtées sont les individus et leur employeur. Le champ statistique couvert est les individus de 20 à 65 ans résidant en France métropolitaine ainsi que leurs employeurs principaux, s'ils emploient au moins 10 salariés. Un test sur les employeurs de moins de 10 salariés au cours de l'automne 2021. L'enquête comprend deux questionnaires, le volet individu et le volet employeur.

Les thématiques couvertes par les questionnaires sont les caractéristiques socio-démographiques de l'individu et de son conjoint pour le volet individu et les caractéristiques de l'établissement pour le volet employeur.

FamEmp s'inscrit dans la continuité de l'enquête Familles et Employeurs menée en 2004-2005 par l'Ined et l'Insee qui a été présentée au CNIS Formation Démographie, Conditions de vie le 22 mai 2003 et a obtenu l'avis d'opportunité favorable. Elle a été présentée au Comité du label, Formation Ménage et Entreprises le 5 avril 2004 qui lui a attribué le label d'intérêt général et de

qualité statistique et a proposé le visa rendant cette opération statistique obligatoire. Elle vise à tenir compte des évolutions du contexte : nouvelle configuration familiale, évolution des normes parentales et de genre, mutations de l'emploi et évolutions politiques.

Aucune enquête ne comporte actuellement d'information sur les pratiques des entreprises en matière d'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Cette enquête a pour ambition de couvrir l'ensemble de ces thématiques de recherche en lien avec les équilibres entre vies professionnelle, familiale et personnelle. Avec ces données, pourront être traitées de multiples questions qui sont d'une importance cruciale pour les individus concernés, leurs employeurs et les pouvoirs publics.

L'enquête comprend au moins trois vagues séparées de 3 ans : 2023, 2026, 2029. La possibilité de faire une 4ème et une 5ème vague de collecte est à l'étude, en lien avec le financement de l'enquête et le rafraîchissement de l'échantillon. Le tirage aléatoire de 25 000 pour la première vague sera effectué dans Fideli.

La collecte sera multimode, par téléphone et internet. Le remplissage du questionnaire durera environ 60 minutes pour le volet individu et 20 minutes pour le volet employeur.

L'équipe de production veillera à ce que les données produites soient largement utilisées en rendant les jeux de données facilement disponibles dans une approche de science ouverte et de mise en œuvre des principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable), et dans le respect de le RGPD. Un consortium de recherche sera formé autour de l'exploitation de l'enquête FamEmp, dès la fin de la première phase de collecte de données.

La première publication aura lieu fin 2024 pour le bulletin d'information de l'Ined Population et sociétés et autres bulletins d'information des partenaires.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq ans, sur les années de collecte allant de 2023 à 2027.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles 2

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeurs : Institut national d'études démographiques (Ined)

Au cours de sa réunion du 2 décembre 2021, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles 2.

L'enquête s'intéresse aux relations familiales, à l'intérieur du logement et au-delà, avec le conjoint, les parents et les enfants. Les différences de comportement des hommes et des femmes à différentes étapes de la vie professionnelles et familiales sont au cœur de l'enquête. Une partie rétrospective retrace les unions passées et l'ensemble des naissances, et un suivi sur six ans permettra de mettre en regard les événements professionnels et familiaux.

Les thèmes abordés sont les suivants : Situation familiale, vie de couple, situation professionnelle, répartition des tâches domestiques, modes de garde des jeunes enfants, état de santé, contraception, intentions de fécondité, recours à la procréation médicalement assistée, rétrospective des unions et des enfants, origines familiales, relation avec les parents âgés, aide donnée et reçue, attitudes et opinions. L'enquête s'inscrit dans le programme international Generations and Gender Programme (GGP) lancé en 2000, qui a donné lieu à l'enquête Erfi (trois vagues en 2005-2008-2011) réalisée par l'Ined et l'Insee.

L'enquête apportera une information originale sur les biographies fécondes et conjugales, les intentions de fécondité en fonction des opportunités et des contraintes perçues, l'importance de l'entraide familiale à partir des aides reçues ou données aux enfants et aux parents. Sur ces thèmes les différences sociales et les relations entre hommes et femmes seront analysées à partir d'informations recueillies à l'aide d'un questionnaire identique dans l'ensemble des pays participant au cycle GGP2020, permettant des comparaisons internationales précises, y compris pour les données de panel.

L'enquête compte trois vagues séparées de 3 ans. La première édition a eu lieu en 2005-2008-2011, soit 18 ans avant l'enquête prévue pour 2023-2026-2029. Pour la première vague, la collecte est prévue pour septembre - décembre 2023, les deuxième et troisième vagues 3 et 6 ans plus tard. Le tirage au sort dans Fideli a pour objectif d'obtenir un échantillon de 10 000 hommes et femmes âgés de 18 à 79 ans. La collecte aura lieu en multimode avec internet comme principal. L'enquête n'est pas obligatoire et le questionnaire dure environ 40 minutes. Il contient des questions sensibles sur l'origine migratoire, la religion, la sexualité et la santé.

Le programme GGP a été retenu pour figurer sur la feuille de route européenne ESFRI en tant qu'infrastructure de recherche. Dans ce cadre l'infrastructure dispose d'une direction hébergée par le

Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute (NIDI) à La Haye entourée des instances suivantes : un comité de direction, un Conseil d'administration, un Conseil des membres, un Conseil scientifique et un comité d'éthique. L'Ined est représenté dans toutes ces instances sauf la dernière. Dans le cadre de l'infrastructure un comité des partenaires de la société civile ou des partenaires institutionnels est prévu.

Conformément aux ambitions du projet d'infrastructure européenne, les données seront largement utilisées en France et à l'étranger, grâce à l'adoption d'une diffusion selon les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) et dans le respect du RGPD. Une version anonyme du fichier et sa documentation en français et en anglais seront disponibles sur le portail de l'infrastructure européenne GGP. Les données de l'édition précédente ont été téléchargées par plus de 4 500 utilisateurs. Les données seront également mises à disposition sur le portail Progedo Diffusion environ deux ans après la collecte. Les données appariées avec des données administratives seront mises à disposition sur le CASD.

La publication des premiers résultats est prévue en 2024, un an au maximum après la fin de la collecte.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq ans, sur les années de collecte allant de 2023 à 2027.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Sociale Européenne (ESS) « Volet français »

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeurs : Institut d'études politiques de Paris

Au cours de sa réunion du 2 décembre 2021, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête sociale européenne.

L'enquête ESS qui existe depuis 2001 représente un vaste dispositif d'enquête comparative et longitudinale sur les attitudes des Européens. Elle s'inscrit dans un dispositif international organisant la collecte conjointe des données dans plus de vingt pays d'Europe dont fait partie la France. Depuis 2013, le dispositif européen ESS a changé, il est devenu une infrastructure de recherche européenne (*European Research Infrastructure Consortium – ERIC*) dans le cadre du programme du « Forum européen sur les infrastructures de recherche » (*European Strategy Forum on Research Infrastructures – ESRI*).

L'objectif premier du dispositif ESS est la production de données concernant l'ensemble des champs de l'analyse des sciences de l'homme et de la société. Plus précisément, l'objectif est la production, à partir de standards méthodologiques les plus rigoureux, d'un ensemble de données sur les comportements sociaux des citoyens et leurs représentations de la société qui soit comparable à la fois dans le temps et dans l'espace en Europe.

L'enquête est destinée à des résidents – des individus résidant dans des ménages ordinaires – de quinze ans et plus en France métropolitaine. Les personnes enquêtées seront tirées des échantillons de logements dans le recensement de la population. La taille de l'échantillon final sera de 1 800 individus sur la base d'un échantillon de départ d'environ 6 000.

Le mode de passation du questionnaire ESS en France est CAPI (passation face-à-face par ordinateur). Néanmoins, ce dernier peut être amené à évoluer. La durée de passation est d'un peu plus d'une heure. La période de collecte a lieu tous les deux ans, et s'étend sur une période allant de 3 à 4 mois. La prochaine édition, la vague 11, aura lieu en 2023.

Le questionnaire est constitué de modules qui sont conservés à chaque édition, et de modules rotatifs dédiés à des sujets spécifiques. Le questionnaire comporte également des tests méthodologiques portant sur la fiabilité et la validité des différentes formulations de question et/ou des modalités de réponses selon l'approche Multitrait Multimethod. Enfin, le questionnaire contient aussi des renseignements concernant les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'entretien. Les questions contenues dans les modules répétés couvrent : l'usage des médias, la politique, la confiance dans les institutions, l'immigration, le sentiment d'insécurité, la santé, la religion, le bien-être, les valeurs humaines et la démographie.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'une assemblée générale, d'un conseil scientifique, d'un conseil méthodologique, de l'équipe de coordination scientifique européenne ainsi que du forum des coordinateurs nationaux.

L'enquête ESS présente une part conséquente de questions répétées à l'identique au cours des différentes vagues. Les appels à concertation auprès de différentes entités comme des partenaires sociaux, des associations de consommateurs ou des institutions de recherche appliquée, ont principalement lieu lors de la soumission des appels à projets pour les nouveaux modules rotatifs.

Dans le cadre de sa mission de diffusion des résultats de l'enquête, la coordination européenne initie des événements scientifiques et des publications à l'issue de chaque édition. Ces événements scientifiques prennent la forme de séminaires de présentation des premiers résultats par les responsables scientifiques des modules rotatifs, ainsi que de conférences thématiques. Les séminaires ont lieu tous les deux ans à l'issue des collectes de données. Au cours de 6 dernières années 4 conférences ont été organisées.

L'édition de la vague 11 aura vraisemblablement lieu en fin d'année 2023. Pour le moment, la prochaine publication de données de l'ESS devrait être la publication des données ESS10, qui interviendra dans le courant de l'année 2022.

<p>Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq ans, sur les années de collecte allant de 2023 à 2027.</p>
